



Les migrants

Lettre 97 aux cercles de silence

Décembre 2024

Cette lettre arrive avec la célébration des fêtes de Noël. Qui ne sont pas forcément des jours de joie pour tous : ceux qui ne sont pas accueillis, voire abandonnés, malades, en danger. Ils ne seront peut-être pas dans la hotte des médias ce jour-là ! Au contraire le nouveau gouvernement est composé d'un garde des sceaux et d'un ministre de la justice (ancien ministre de l'intérieur) qui ne s'embarrassent pas des migrants demandant l'asile.

Afin d'agir pour la Paix, mais dans la paix ce qui nécessite de prendre du recul et de réagir à froid, on peut prendre pour soi les paroles proposées par le Pape aux membres de l'ONG "ResQ People Saving People". Cette ONG italienne qui se consacre au sauvetage et à l'assistance des migrants qui traversent la mer Méditerranée, et de ceux qui empruntent la route des Balkans. *«Le migrant doit être accueilli, accompagné, promu et intégré»*. Il s'agit d'un travail *«en harmonie avec l'Évangile»*, qui *«nous invite à faire du bien à tous et de manière particulière aux derniers, aux plus pauvres, aux plus abandonnés, aux malades, aux personnes en danger»*. *«Des vies de personnes fuyant des lieux où sévissent de graves conflits, qui provoquent souvent des crises humanitaires et impliquent également la violation des droits humains fondamentaux»*. *«Le sauvetage de ceux qui risquent de sombrer dans des embarcations de fortune, tout comme le premier accueil de ceux qui arrivent en Europe au terme d'un long voyage semé d'embûches de toutes sortes, est un travail tout à fait nécessaire»*. Face à l'immensité et à la complexité du phénomène migratoire, les autorités civiles ne parviennent pas toujours à assumer pleinement leurs responsabilités. *«De nombreuses vies sont exploitées, rejetées, maltraitées, réduites en esclavage»*

Quant à ceux qui ont *«la conviction que chaque être humain est unique et que sa dignité est inviolable, quelle que soit sa nationalité, la couleur de sa peau, son opinion politique ou sa religion»*, il faut soutenir leur action, eux *«qui ne se contentent pas d'observer, de critiquer de loin, mais qui s'impliquent, en offrant un peu de leur temps, de leur ingéniosité et de leurs ressources pour soulager la souffrance des migrants, pour les sauver, les accueillir et les intégrer»*.

Pourquoi rester indifférent ? Qu'est-ce que l'indifférence , C'est ce qui ensanglante la méditerranée, mais aussi l'océan atlantique et la Manche

Michel Girard

<https://www.vaticannews.va/fr/pape/news/2024-12/pape-association-resq-accueil-des-migrants-harmonie.html>

Table des matières

CENTRES DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE	3
Marseille	3
Nimes	4
Cercles de SILENCE	4
Lyon	4
FRANCE.....	5
Que vont devenir les réfugiés syriens en France ?.....	5
Cérémonies nationales de parrainage et de marrainage républicains	6

La CNDA et le HCR signent un accord pour renforcer leur collaboration.....	7
les défaillances du dispositif dématérialisé pour les demandes de titres de séjour.....	8
Ni mineurs ni majeurs : enfants à la rue, débrouillez-vous.....	8
Déclaration du meeting unitaire du 18 décembre 2024	10
Angers.....	10
Béarn.....	11
Bélâbre.....	11
Pays de DOL.....	12
Dijon	12
La Flèche.....	13
Libourne.....	14
Nord de la France.....	14
Loon Plage.....	15
Lyon	17
Mayotte	18
Pyrénées-Orientales.....	24
Sel-de Bretagne.....	24
MANCHE	25
MEDITERRANEE	26
Géo Barents.....	26
UNION EUROPÉENNE	28
Suspension des demandes d’asile de Syriens en Europe : une décision hâtive ?	28
Frontex viole les droits fondamentaux en quasi-impunité.....	29
Allemagne.....	29
Autriche	32
Espagne.....	32
Grèce.....	34
Italie	35
Pologne	37
Suède.....	38
ASIE.....	39
Syrie.....	39
AFRIQUE	39
Comores.....	39
Egypte	40
Mozambique	41
Sénégal.....	42
Soudan du Sud	42

Tunisie.....	42
AMERIQUE	43
CANADA	43
Accueillir ou survivre	43
INTERNATIONAL	45
Les migrants (4,7 % de la main-d'œuvre mondiale): nécessité économique, impératif moral	45

CENTRES DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE

MARSEILLE

La surveillance du CRA par drone suspendue par le tribunal administratif

Le 22 octobre 2024, la préfecture des Bouches-du-Rhône a publié un arrêté autorisant la captation, l'enregistrement et la transmission d'images par le biais d'une caméra installée sur un drone au centre de rétention administrative (CRA) de Marseille et ses alentours directs pendant un mois. Cet arrêté a été renouvelé le 25 novembre 2024.

Dans le cadre de la lutte contre les « *franchissements irréguliers* » des frontières intérieures françaises, le juge des référés du Conseil d'État avait déjà rappelé, en s'appuyant sur le raisonnement du Conseil constitutionnel (décision n° 2021-834 DC du 20 janvier 2022), le cadre de l'usage de drones, qui doit nécessairement être proportionné à l'objectif de surveillance et conditionné à l'absence de moyens moins intrusifs au regard du droit au respect de la vie privée des personnes (Conseil d'Etat, 25 juillet 2023, n° 476151).

Saisi notamment par La Cimade, l'Ordre des avocats au Barreau de Marseille, le GISTI, le Syndicat des avocats de France et le Syndicat de la magistrature, c'est cette logique qui a conduit le juge des référés du tribunal administratif de Marseille à suspendre, le 14 décembre 2024) l'arrêté autorisant, de manière inédite, le recours aux drones sur une période d'un mois pour surveiller un lieu privatif de liberté où sont retenues les personnes étrangères en instance d'éloignement du territoire. L'arrêté présentait un « caractère manifestement disproportionné au regard du droit au respect de la vie privée ». Ce lieu dispose d'ores et déjà de nombreux dispositifs de surveillance sans que soit nécessaire l'utilisation de drones pour en contrôler les recoins et les alentours.

Il a ainsi été jugé qu'un certain nombre de dispositifs de surveillance existants au sein du CRA de Marseille pouvait faire l'objet de rénovations ou d'amélioration permettant ainsi de concilier les exigences de prévention des atteintes à l'ordre public et la préservation du droit au respect de la vie privée.

Dans un contexte de recours croissant aux drones et, plus globalement, aux technologies de la surveillance, nos organisations se félicitent de cette décision et alertent sur les dérives de la politique de contrôle policier de l'espace public qui se déploie au détriment des libertés fondamentales. Alors que la préfecture a prétendu justifier l'usage de drones au CRA de Marseille par la supposée nécessité de « rehausser le niveau de sécurisation de l'établissement », nos organisations dénoncent les politiques répressives visant les personnes étrangères, auxquelles participe la « carcéralisation » des CRA. La protection des données personnelles et le respect de la vie privée et familiale doivent primer sur ces logiques de suspicion et de surveillance.

<https://www.lacimade.org/presse/la-surveillance-du-centre-de-retention-de-marseille-par-drone-suspendue-par-le-tribunal-administratif/>

NIMES

Le centre de rétention administrative de Nîmes touché par une vague sans précédent d'arrêts maladie pour burn-out

Le centre de rétention administrative (CRA) de Nîmes est actuellement touché par une véritable vague d'arrêts maladie pour burn-out. C'est la brigade de nuit qui est particulièrement affectée par cette situation inédite dans l'histoire du CRA. Six des 17 agents que compte cette brigade sont arrêtés depuis la fin de la 2^{ème} semaine de décembre 2024. Et leur nombre risque d'augmenter car d'autres ont déjà pris rendez-vous chez leur médecin pour consultation. Le mal-être de ces agents atteint des proportions jamais vues jusqu'alors.

Les agents qui travaillent de nuit sont parfois deux fois moins nombreux que ce qu'ils devraient être. Le week-end dernier, ils se sont retrouvés à six alors qu'ils devraient être au minimum entre 10 et 12 pour gérer les 98 retenus que le CRA compte actuellement. Ils se sentent réellement en danger, souligne la secrétaire départementale du syndicat Alliance police nationale. Il y a une semaine, les syndicats de policiers avaient déjà alerté sur le manque d'effectifs pour faire face à la réouverture d'une zone de vie jusqu'alors fermée pour travaux. Finalement, cette réouverture a été repoussée en partie jusqu'au 6 janvier 2025, date à laquelle le CRA de Nîmes comptera 128 retenus.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/le-centre-de-retention-administrative-de-nimes-touche-par-une-vague-sans-precedent-d-arrets-maladie-pour-burn-out-4644150>

CERCLES DE SILENCE

LYON

Pourquoi maintenir un cercle de silence : des idées venant de Lyon

Les forces politiques en France veulent aujourd'hui légitimer l'idée d'une juste défense d'un niveau de vie menacé par l'irruption insupportable de la pauvreté mondiale. Cela se traduit depuis la crise économique qui a débuté en 1974, par la stigmatisation des étrangers réputés responsables des difficultés socio-économiques.

Notre cercle de silence s'inscrit dans la résistance à la stigmatisation des personnes étrangères. Résistance développée par des associations de défense des droits des étrangers, des avocats, des travailleurs sociaux, des particuliers, des associations, des enseignants, des paroisses qui se mobilisent pour faire face à des situations non accueillantes et traiter les personnes concernées comme des êtres humains. Ces forces de résistance n'ont pas aujourd'hui les moyens de changer les politiques officielles mais s'obstinent à déclarer la situation comme inhumaine, injuste et humainement inacceptable.

Toutes les polices des frontières n'empêcheront pas les hommes et les femmes qui souffrent de la violence, des guerres, de l'absence d'avenir et du changement climatique de chercher un avenir ailleurs. Une politique de rejet inapplicable dans les faits continuera d'augmenter le nombre de personnes en situation illégale. **Un avenir durable des sociétés sur Terre ne peut se construire que sur le socle de la justice et de la compassion**, et le non-respect de ce socle ne ferait qu'aggraver l'injustice et le rejet. Face à la violence et aux crises, nous maintenons que l'avenir des sociétés doit s'appuyer sur ce socle.

<https://www.enmanquedeglise.com/2024/12/notre-cercle-de-silence-s-inscrit-dans-la-resistance-a-la-stigmatisation-des-personnes-etrangeres.11-decembre-2024-a-lyon-18-h-30.html>

FRANCE

À l'occasion de la **journée internationale des migrants** célébrée par l'ONU, un rassemblement est organisé le mercredi 18 décembre 2024 dans de nombreuses villes de France : Par exemple à Belfort, Cherbourg (Manche), Marseille, Saint-Lô (Manche), Toulon, Tours, etc.

Manifestation à Paris contre les politiques migratoires "répressives"

"Carte de plein droit pour les travailleurs immigrés", "No futur sans immigration", "Stop aux OQTF ! Ouvrez les guichets", "lois immigration, ça suffit !", proclamaient les pancartes dans le cortège qui a quitté la place de Clichy en direction de la place de la République samedi 14 décembre 2024. Des centaines de manifestants brandissent des pancartes et scandent des slogans. Tous envoient le même message au gouvernement : ils veulent leur régularisation pour travailler dans de meilleures conditions. Des collectifs de mineurs isolés étrangers étaient en tête de la manifestation, ils occupent actuellement la Gaité Lyrique, un lieu culturel parisien, pour réclamer de la mairie de Paris des hébergements. Ils sont suivis de collectifs de travailleurs sans-papiers, sous de nombreux drapeaux de la CGT et en fin de cortège, des drapeaux palestiniens.

Une vingtaine d'organisations, dont la Ligue des droits de l'Homme (LDH), Amnesty international, le syndicat de la magistrature, Oxfam, Emmaüs, Médecins du Monde, Attac, la Cimade, Utopia 56, SOS Racisme, la CGT et le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (Mrap) ont appelé à cette manifestation dans une déclaration commune intitulée *"Nés ici ou venus d'ailleurs"*. Parmi eux, une employée sans-papiers en France depuis trois ans : *"Le travail quand on est sans-papiers, c'est franchement tellement pénible. Il y a certains qui vivent des situations très difficiles avec les employeurs. D'autres subissent des abus de la part des patrons."* Par crainte, elle préfère ne pas en dire plus. Mais cet homme connaît bien ces abus : s'il a été régularisé il y a longtemps, le syndicaliste n'a pas oublié la réalité d'un métier sans titre de séjour. *"Un sans-papiers vit dans la peur; il accepte tout ce que les autres n'acceptent pas. Les samedis, les dimanches, les jours fériés, des horaires que personne ne veut. Et si vous parlez, on vous vire. Et si vous avez une famille à nourrir, un loyer à payer, vous serez obligé de vous taire et de travailler"*.

Le ministre de l'intérieur démissionnaire avait amorcé la réforme de la circulaire « Manuel Valls ». En vigueur depuis 2012, elle permettait de satisfaire près de 30 000 procédures de régularisation par an. Si l'exécutif va changer dans les prochains jours, les préfetures en charge des demandes, elles, n'ont pas attendu et ont suivi les instructions du gouvernement, en réduisant la voilure. D'autant que la nomination de François Bayrou à Matignon peut signifier la poursuite de cette politique migratoire.

Désormais, les personnes en situation régulière sont aussi touchées. *"Des personnes étrangères en situation régulière sont en train aujourd'hui d'avoir de grandes difficultés à renouveler leurs titres. Cela suffit de ces politiques migratoires répressives, nous demandons l'égalité des droits pour toutes et tous, un logement, un travail, l'école"*, a déclaré l'Union Syndicale Solidaire.

Il y a un blocage de l'administration publique : *"Dans l'Essonne, la préfecture est complètement fermée depuis trois mois, aucun dossier, aucun dossier d'admission, aucun dossier de renouvellement."* L'année dernière déjà, des sans-papiers s'étaient rassemblés devant la préfecture d'Essonne pour protester contre les délais de prise en charge. De nouvelles mobilisations auront lieu dans toute la France lors de la journée internationale des migrants, mercredi 16 décembre 2024.

QUE VONT DEVENIR LES REFUGIES SYRIENS EN FRANCE ?

C'est rassurant de constater que l'Ofpra prend son temps et ne se précipite pas. Elle prend

du recul, elle ne veut pas réagir à chaud. Cette suspension de décisions n'est d'ailleurs pas inédite. Elle également eu lieu au tout début de la guerre en Ukraine, en février 2022.

Ce qui est étonnant en revanche, c'est la réaction du gouvernement français qui a réagi "à chaud". Ce qui a créé une confusion dans le débat. Certaines déclarations du ministère de l'Intérieur laissent entendre que les décisions de l'asile sont entre les mains du gouvernement et qu'il faut agir vite. Alors que pas du tout. Seule l'Ofpra est décisionnaire.

En 2023, plus de 4 465 demandes d'asile de ressortissants syriens ont été enregistrées en France et 2 500 depuis le début 2024, selon les derniers chiffres de l'Ofpra. Environ 700 demandes dont des mineurs sont toujours en cours de traitement.

Il est possible de perdre son statut de réfugié statutaire. Dans la Convention de Genève, et dans le droit français cette clause indique qu'il est possible de mettre fin au statut de réfugié - et à la protection subsidiaire - en cas de "*changement significatif et durable*" d'un régime politique. Au lendemain de la chute du régime Assad, force est de constater qu'on est encore loin de ce scénario d'un régime syrien stable suffisamment "*significatif et durable*". Pour l'instant, nous ne sommes pas du tout dans l'hypothèse d'un "*retour forcé*" à court ou moyen terme vers la Syrie. Et puis, perdre son statut de réfugié, ne veut pas dire perdre son statut légal. Il est possible de basculer sur un autre type de titre de séjour. Par exemple, il serait envisageable de passer d'une carte de séjour au titre de réfugié à un titre de séjour pour "*vie privée et familiale*". Il faut garder en tête qu'on peut être éligible à d'autre type de carte de séjour.

Un réfugié peut renoncer à son statut de réfugié en l'indiquant à l'Ofpra via un formulaire de renonciation. Il peut effectivement y avoir des Syriens qui souhaiteront rentrer chez eux dans un futur proche pour participer à la reconstruction politique et économique du pays. Mais tant que l'Ofpra n'a pas statué sur la situation en Syrie, il est juridiquement interdit de rentrer dans le pays si l'on est réfugié statutaire. Si l'Ofpra est informée de ce retour, elle peut mettre fin au statut de réfugié. Elle considère que si un réfugié prend l'initiative de rentrer, c'est qu'il n'a plus de " *Crainte*" légitime pour sa vie.

À l'heure actuelle, les millions de Syriens installés en Turquie et dans les pays voisins de la Syrie envisagent de rentrer chez eux, pas de continuer leur exil en venant en Europe.

Quatre millions de Syriens sont réfugiés en Turquie, actuellement. Des files d'attente se sont formées dès dimanche à la frontière syrienne. Idem en Jordanie, où l'on constate des premiers retours de ressortissants syriens vers leur pays.

CEREMONIES NATIONALES DE PARRAINAGE ET DE MARRAINAGE REPUBLICAINS

Du 14 au 18 décembre 2024, dix collectivités se sont rassemblées pour célébrer la Journée internationale des personnes migrantes à travers des cérémonies de parrainage et marrainage républicains. Parmi les Villes mobilisées, on retrouve Annecy, Bourges, Chambéry, Clermont-Ferrand, Grenoble, La Flèche, Montpellier, Montreuil, Tours, et Paris. Les Villes de Louvigny, Metz et de Rouen ont également organisé des événements conviviaux pour marquer cette Journée.

Le parrainage ou marrainage républicain est une tradition héritée de la Révolution française, développée pour symboliser l'accueil dans la République. Ces cérémonies contribuent aujourd'hui créer un mouvement d'opinion pour défendre un modèle de citoyenneté inclusif pour toutes et tous. Les parrainages et marrainages républicains incarnent les valeurs de solidarité et d'engagement citoyen.

Ces cérémonies, impulsées par l'ANVITA, s'inscrivent dans une double démarche :

- Renforcer le lien social et promouvoir la cohésion entre les habitantes ;
- Plaider en faveur d'un droit à la citoyenneté des personnes exilées.

Une tribune pour une démocratie inclusive et la participation toutes et tous

Cette dynamique collective portée par plusieurs collectivités à travers la France, a permis de porter un message politique fort. A l'heure où les droits des personnes exilées sont fortement menacés et où les conditions de vie de ces derniers sont rendues toujours plus difficiles, une tribune a été corédigée par les Villes organisatrices, et soutenue par plus de 35 élus, Maires et Présidents de collectivités. Publiée dans le journal *Politis* le 14 décembre, cette tribune a pour objectif de porter un autre discours sur l'accueil, en mettant en avant la participation et la citoyenneté des personnes exilées.

<https://www.anvita.fr/fr/actualites/notre-plaidoyer/view/ceremonies-nationales-de-parrainage-et-de-marrainage-republicains>

LA CNDA ET LE HCR SIGNENT UN ACCORD POUR RENFORCER LEUR COLLABORATION

Paris, le 12 décembre 2024, la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) et l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) annoncent la signature d'un accord visant à encadrer leur coopération et à renforcer leur partenariat historique, en tenant compte de la loi immigration et asile du 26 janvier 2024. Cet accord consolide une relation de longue date, dans le but commun de maintenir la qualité de la procédure devant la CNDA en France.

Dans le cadre de cet accord, il est prévu qu'un comité de pilotage coordonne les formations conjointes et aux présidents de formation de jugement et aux juges assesseurs nommés par le vice-président du Conseil d'Etat. Ces sessions traiteront de thématiques variées assurant un socle commun de connaissances en matière d'interprétation de la Convention de Genève de 1951 et du droit de la protection internationale. « *Je me réjouis de cet accord qui marque l'importance qu'accorde la Cour à la collégialité. Renforcer le socle commun de formation est un gage de qualité pour les plus de 60 000 décisions juridictionnelles que rend la Cour chaque année* », déclare le Président de la CNDA.

Le HCR continue d'assurer la sélection des candidats juges assesseurs qui seront nommés par le vice-président du Conseil d'Etat. A compter du 1er janvier 2025, la CNDA prendra en charge la totalité de la gestion des juges assesseurs. Le HCR s'engage à diffuser des informations géopolitiques et ses nouvelles orientations de protection auprès du Ceredoc, le Centre de Recherche et de Documentation de la CNDA, en facilitant également des échanges réguliers avec ses experts dans le but de renforcer les connaissances et les outils mis à disposition des membres de la CNDA.

« *Cet accord marque une étape importante dans le cadre d'une coopération historique entre le HCR et la juridiction de l'asile en France. En renforçant notre collaboration sur des aspects clés comme la formation et le partage d'expertise, nous contribuons à garantir un système d'asile de qualité pour protéger les personnes qui fuient les conflits, la persécution et les violations des droits humains* », déclare le Représentant du HCR en France. Cet accord illustre l'engagement du HCR et de la CNDA à travailler ensemble et leur attachement à la juridiction spécialisée de l'asile.

<https://www.unhcr.org/fr-fr/actualites/communiqués-de-presse/la-cnda-et-le-hcr-signent-un-accord-pour-renforcer-leur>

LES DEFAILLANCES DU DISPOSITIF DEMATERIALISE POUR LES DEMANDES DE TITRES DE SEJOUR

Depuis 2020, les demandes de titre de séjour sont progressivement dématérialisées et les étrangers doivent ainsi effectuer les démarches en utilisant le téléservice appelé « Administration numérique des étrangers en France » (ANEF). S'il permet d'éviter de longues attentes en préfecture, cette évolution a surtout été marquée par des dysfonctionnements qui portent fortement préjudice aux étrangers. Deux rapport en attesté : L'enquête de la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) publiée le 16 octobre 2024 et le rapport du Défenseur des droits publié le 11 décembre 2024.

L'enquête de la FAS a souligné les difficultés liées à l'attestation provisoire d'instruction (API) produite par l'ANEF lorsqu'une demande est enregistrée, dans l'attente de la délivrance du titre de séjour. 75% des structures répondantes déclarent avoir été sollicitées par les personnes accompagnées au sujet des difficultés liées aux renouvellements de ces API, devenues obligatoires dans les démarches administratives, notamment celles exigées par France Travail. La moitié des répondants (50%) ont signalé des pertes de droits à France travail, et près de la moitié estime que les personnes concernées ont perdu leur possibilité de travailler (45%) ou d'autres droits sociaux (46%). La FAS demande aux pouvoirs publics la mise en place d'un outil accessible le plus rapidement possible pour permettre aux personnes de sortir de la précarité et aux entreprises de fonctionner normalement.

Le rapport du Défenseur des droits fait lui aussi état « *des nombreuses carences de cet outil numérique et des graves ruptures de droits qui en découlent pour les usagers* ». Son analyse est issue des nombreuses réclamations de personnes (en hausse de 400% entre 2020 et 2024, représentant un tiers des réclamations 2024) qui ne parviennent pas à effectuer les démarches ou à obtenir des réponses y compris pour le renouvellement de titres déjà acquis précédemment. Il constate que les services d'accueil et d'accompagnement mis en place ne permettent pas de surmonter les difficultés rencontrées tandis que le droit de déposer la demande par un autre canal tel qu'exigé par le Conseil d'État dans une décision du 3 juin 2022 est souvent entravé. Sans preuve de leur droit au séjour, les personnes concernées sont confrontées à des ruptures de droits économiques et sociaux (travail, prestations sociales, logement, accès aux soins). Elles sont ainsi placées dans une situation administrative précaire sur de longues périodes qui les contraignent à suspendre ou reporter de nombreux projets personnels ou professionnels.

En conséquence, le Défenseur des droits formule 14 recommandations « *pour faire de l'ANEF un réel outil de simplification au service des usagers* ». Pour mettre fin à ces dysfonctionnements, plusieurs associations ayant participé à l'enquête de la FAS ont par ailleurs écrit au ministère de l'Intérieur le 17 décembre 2024 pour demander la mise en place de plusieurs mesures concrètes.

NI MINEURS NI MAJEURS : ENFANTS A LA RUE, DEBROUILLEZ- VOUS

On ne retournera pas sous les ponts !

Le Gisti soutient les revendications du Collectif des jeunes de Belleville : *Sixième occupation : On ne retournera pas sous les ponts !*

" Sept hivers ont passé depuis qu'en juillet 2017 un président fraîchement élu inaugurerait une série de tromperies par cette fanfaronnade : « La première bataille, c'est de loger tout le monde

dignement. Je ne veux plus, d'ici la fin de l'année, avoir des femmes et des hommes dans les rues [...]. C'est une question de dignité, [...] d'humanité et d'efficacité. » Il est vrai qu'il prétendit ensuite n'avoir visé là que les « vrais » demandeurs d'asile et que, s'il y avait échec, c'était la faute à ces gens trop nombreux qui, n'ayant pas « vocation » à être parmi nous, nous empêchent de faire de la bonne « administration » (explicitement : mieux déjouer leur venue, mieux les expulser).

(...) De fait, excédés par les refus, rejetés de partout et malgré les tentatives de les séparer les uns des autres, des jeunes se ressoudent, prennent l'initiative et mettent souvent avec finesse dans l'embarras, par leurs interpellations sonores et visibles, les autorités toujours promptes à se renvoyer la balle. En divers lieux, l'heure est à la mobilisation. À Marseille, les mineurs du collectif Binkadi, occupant l'église Saint-Ferréol pour obtenir un hébergement pendant leur recours, ont saisi l'occasion pour revendiquer l'accès à la scolarisation, à laquelle – les autorités l'oublient – ils ont droit. À Paris, fort de nombreuses occupations de bâtiments municipaux entrecoupées d'opérations policières, et raffermi par une longue guerre de positions avec une mairie soucieuse de nettoyer sa ville avant les JO, le Collectif des jeunes du parc de Belleville a entrepris, aidé en cela par un collectif d'habitants, de donner une dimension politique plus globale à ses engagements, ouvrant la voie aux mineurs d'autres villes pour une convergence prometteuse avec d'autres mouvements, dont ceux des sans-papiers.

Sa propre plate-forme revendicative désigne, inscrit en creux, l'ensemble des avanies que, en dépit du droit, l'État continue à leur faire subir : respect de la présomption de minorité, réduction de la durée des recours, hébergement digne, fin du harcèlement policier et des évictions sans relogement adapté, couverture médicale et psychologique digne, accès aux restaurants solidaires, scolarisation, accès à la culture et aux transports. Est-ce trop exiger ? "

Communiqué du Collectif des jeunes de Belleville

SIXIÈME OCCUPATION : ON NE RETOURNERA PAS SOUS LES PONTS !

Depuis le 10 décembre 2024, le Collectif des Jeunes du Parc de Belleville occupe la Gaîté Lyrique, un lieu culturel de la Ville de Paris. Nous sommes près de 250 jeunes à l'intérieur, c'est-à-dire la quasi-totalité des mineur.es non-accompagné.es qui dormaient dehors il y a encore quelques jours. Avec le soutien du lieu, nous exigeons de l'État des solutions d'hébergement dignes et pérennes. En l'absence de réponse du gouvernement, c'est à la Mairie qu'il incombe la responsabilité de mettre à l'abri celles et ceux qui dorment dans ses rues.

En attendant que les institutions réagissent, ici, on s'auto-organise et on lutte. Grâce à la mobilisation et la solidarité, nous cohabitons avec le public et nous assurons le petit-déjeuner et un dîner chaud pour chacun d'entre nous. Chaque jour, des centaines de personnes se rassemblent devant la Gaîté Lyrique et participent à nos assemblées générales.

Nous dénonçons les fausses informations qui circulent à propos de nous et nous ne nous laisserons pas faire. Si nous occupons ce bâtiment, c'est parce qu'une fois sur le territoire français, nous devons passer une évaluation de minorité afin d'être pris.es en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. Cette évaluation raciste et expéditive réfute très souvent notre minorité. Notre seule option est alors de contester cette décision auprès d'un juge pour enfants : un recours qui prend entre 7 et 12 mois durant lesquels nous n'avons aucun statut reconnu par les institutions, qui en profitent pour piétiner nos droits.

Notre collectif, avec la conviction que la lutte pour le respect de nos droits doit être menée par nous-mêmes, n'a cessé depuis un an d'interpeller les autorités en occupant des bâtiments et en

interrompant des événements publics. Nous savons que notre situation n'est pas due à un manque de moyens, mais est le résultat de choix politiques répétés visant à précariser et criminaliser les personnes migrantes.

Nous le répétons : nous ne quitterons pas la Gaîté Lyrique sans proposition d'hébergement digne. Nous exigeons :

- Un hébergement immédiat pour les 250 occupant.es de la Gaîté Lyrique ;
- Que Madame Hidalgo et Madame Filoche fassent preuve de courage en se tenant à nos côtés pour réclamer à l'État les moyens nécessaires à notre prise en charge ;
- Que toutes les forces de gauche participent à la lutte contre le racisme, pour un système d'accueil digne et l'égalité des droits de toutes et tous

Le Collectif des Jeunes du Parc de Belleville

Rejoignez-nous chaque jour à 18h devant la Gaîté Lyrique, suivez-nous sur les réseaux sociaux et contribuez à notre cagnotte. Cagnotte de soutien aux jeunes migrants du parc de Belleville mobilisés, avec les habitants et collectifs du 20e, pour exiger une mise à l'abri sans condition et urgente, et la reconnaissance de leur minorité. L'argent collecté est destiné à financer les repas assurés bénévolement par le collectif de Mamans de Couronnes et d'ailleurs : <https://www.helloasso.com/associations/liberte-egalite-papiers/formulaires/1>

DECLARATION DU MEETING UNITAIRE DU 18 DECEMBRE 2024

Nous sommes des milliers à avoir manifesté, ensemble, avec et sans-papiers, Français et immigrés, notre opposition face à la gravité des attaques qui se multiplient contre les populations migrantes et étrangères. Parce que nous ne voulons pas vivre dans une société qui autorise la violence, le racisme, la discrimination, qui nous sépare ou nous oppose en fonction de l'endroit où l'on est né ! Nous vivons ensemble, chaque jour, et voulons continuer à le faire librement, dans l'égalité, la justice et la solidarité.

L'heure est à la riposte !

Nos manifestations partout en France et le meeting de ce soir sont l'expression de notre volonté commune de poursuivre ce combat essentiel pour l'égalité des droits pour toutes et tous, pour la justice sociale et contre le racisme. Notre détermination est à la hauteur de nos ambitions ! Fortes et forts de notre unité, obligeons le pouvoir à renoncer à ses politiques violentes d'exclusion qui jettent dans l'extrême précarité sociale et administrative un grand nombre de personnes étrangères, quel que soit leur statut, travailleuses et travailleurs avec ou sans titre de séjour, familles, femmes, étudiants, mineurs isolés, exilés, en demande d'asile ou déboutés.

Nous appelons dès maintenant à soutenir les luttes en cours, celles des jeunes, à Paris et sur tout le territoire, celles des femmes en lutte pour leur hébergement, celles des travailleuses et travailleurs en lutte pour leur régularisation et le renouvellement de leur titre de séjour. Ce meeting s'inscrit dans notre volonté commune de construire ces prochaines semaines, ces prochains mois, les conditions d'une mobilisation unitaire d'ampleur combinant, dans toute leur diversité, nos différentes ressources et répertoires d'actions.

<https://www.ldh-france.org/lheure-est-a-la-riposte/>

ANGERS

Soupçons de corruption autour de l'obtention de tests de français

Samedi 14 décembre, le parquet d'Angers (Maine-et-Loire) a annoncé la mise en examen

de trois personnes soupçonnées d'avoir facilité l'obtention de tests de connaissance de français (TCF) auprès de personnes étrangères. Et ce, en contrepartie du « *versement de sommes en espèces* ». Parmi celles-ci, figure une salariée du Cnam (conservatoire national des arts et métiers) des Pays de la Loire. « *Désignée comme ayant initié, organisé et dirigé le réseau* », elle a été placée en détention provisoire. Le Cnam annonce sa « *prise de position ferme après les agissements isolés et contraires aux valeurs du Cnam* » de cette salariée. Il « *condamne avec la plus grande fermeté ces comportements inacceptables* ». En réponse à ces faits, celle-ci a été « *mise à pied* ». Une cellule psychologique a été mise en place, « *afin de soutenir les salariés particulièrement choqués par cette affaire. Une enquête interne va par ailleurs être diligentée.* »

<https://www.ouest-france.fr/societe/faits-divers/soupcons-de-corruption-autour-de-l'obtention-de-tests-de-francais-lemmployeur-condamne-fermement-8fbc2000-bb9b-11ef-953b-0627f277a2ee>

BEARN

La belle histoire d'un jeune migrant devenu agriculteur

Un ivoirien a fui son pays, la Côte d'Ivoire, à l'âge de 16 ans. Réfugié en France, il travaille dans une ferme en Béarn. Un retour à une vie paisible pour ce jeune homme confronté aux horreurs de la guerre. Il s'occupe régulièrement d'une centaine de blondes d'Aquitaine. « *Avec mes vaches, tout va bien* » dit-il. Le jeune homme s'épanouit dans cette ferme située à Oraàs, un petit village d'à peine 200 âmes des Pyrénées-Atlantiques. Il est arrivé chez le propriétaire de l'exploitation il y a trois ans, pour un stage. À l'époque, il était scolarisé au lycée agricole d'Orthez. « *Le veau sous la mère, quand je suis arrivé, je n'y connaissais rien* ». « *Toutes ces techniques-là, je les ai apprises avec lui petit à petit* ». Entre les deux hommes, le courant passe. « *Il y a eu de la confiance qui s'est installée. Moi, je l'ai aidé et je pense que lui, en contrepartie, il m'aide aussi* » raconte le patron. Trouver de jeunes français aussi motivés que lui pour travailler dans l'agriculture n'est pas facile, reconnaît l'exploitant. « *C'est un garçon qui voulait se battre,* ».

Arrivé en France clandestinement, l'ivoirien a encore bien du mal à raconter ce qu'il a vécu en Côte d'Ivoire. « *J'ai vu des gens tués face à moi. J'ai vu plein de choses auxquelles je ne veux plus penser* ». « *La formation que j'ai suivie est satisfaisante. Mais j'ai encore d'autres choses à apprendre pour avancer* ». Son souhait le plus cher est de continuer à développer ses connaissances pour les transmettre, un jour peut-être, aux paysans ivoiriens. Le Béarn est désormais son refuge. Aujourd'hui en situation régulière sur le sol français, un bac professionnel en poche, il prépare un BTS en qualité alimentaire à Montardon. Une intégration réussie, mais le jeune homme n'entend pas se reposer sur ses lauriers.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/video-la-belle-histoire-d-un-jeune-migrant-devenu-agriculteur-1485517>

BELABRE

Il n'y aura pas de centre d'accueil de demandeurs d'asiles à Bélâbre.

Mercredi soir 18 décembre 2024, dans un communiqué, la préfecture de l'Indre, fait savoir, à l'issue d'une réunion avec le maire de la commune, qu'il n'y aura pas de centre d'accueil de demandeurs d'asiles à Bélâbre. « *Lors de leur rencontre, le préfet et le maire ont pris acte de l'incapacité de l'association Viltais à mener à bien son projet à Bélâbre* ». Cela clôt un dossier ouvert en février 2023 et qui a suscité de nombreuses polémiques. Le maire fait part de sa déception. « *On est toujours amer quand un projet ne se fait pas. Je crois que ces populations peuvent s'intégrer. On a une école à Bélâbre, c'était une manière de stabiliser l'effectif et de conserver une attractivité essentielle pour notre territoire* ».

En 2023, le conseil municipal du village en cœur de Brenne vote la cession d'une ancienne chemiserie à l'association Viltais. Le projet est de transformer les locaux en un centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA). Le site doit accueillir 38 personnes : des familles avec enfants en majorité. Un collectif d'habitants se forme pour faire entendre son opposition et regrette l'absence de

consultation de la population. Plusieurs personnalités d'extrême-droite, comme la déléguée départementale du Rassemblement national dans l'Indre, participent à des manifestations.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/indre-le-projet-de-centre-d-accueil-de-demandeurs-d-asiles-de-belabre-est-abandonne-7064994>

PAYS DE DOL

Le préfet fait appel de la décision autorisant une femme à rester en France

Vendredi 29 novembre 2024, le tribunal administratif de Rennes avait levé l'obligation de quitter le territoire une Nigériane, vivant en France depuis 2013 et travaillant depuis quatre ans, dans un Ehpad à Dol-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine). Mais l'espoir a été de courte durée pour la maman de 35 ans et son fils Gabriel, 8 ans. Quelques jours plus tard, le préfet d'Ille-et-Vilaine a fait appel de la décision du tribunal. Si cet appel ne suspend pas le jugement, il n'oblige plus le préfet à délivrer une carte de séjour autorisant cette agente d'un Ehpad de Dol à travailler. *« C'est de l'acharnement, déplore son avocate. Pour la deuxième fois, le préfet refuse un avis motivé de personnes qui ont étudié le dossier. La première fois, c'était par la commission des titres de séjour et la seconde par un juge. »* La situation avait ému de nombreux habitants qui lui ont offert son soutien. L'un d'eux dit partager les mots de l'avocate : *« Nous sommes dans un acharnement alors que sa personnalité et sa situation ne le justifient en rien. Elle va devoir repasser en appel au tribunal de Nantes. Elle doit encore attendre avant de retrouver les personnes âgées de l'Ehpad et reprendre sa place dans son travail où elle est attendue »*. D'autant que le maire de Dol a renouvelé sa proposition d'embauche une fois que tout sera réglé.

Une première audience devrait se tenir à Nantes courant janvier 2025 pour espérer son titre de séjour. Ensuite, le procès en appel devrait avoir lieu dans plusieurs mois. En attendant, la principale intéressée vit très mal cette nouvelle. *« Elle vit un yoyo des émotions »*, rapporte son avocate, qui reste mobilisée dans la bataille, tout comme ses nombreux soutiens.

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/dol-de-bretagne-35120/le-prefet-fait-appel-de-la-decision-autorisant-faith-otasowie-agente-dun-ehpad-a-rester-en-france-45cb5184-bbd0-11ef-9f99-b4e075a1447f>

DIJON

Les associations se mobilisent contre les expulsions

Les associations dijonnaises de droits humains, comme la Ligue des Droits de l'Homme ou SOS Refoulement, ont à traiter actuellement plusieurs cas d'expulsion. D'abord, celui de deux familles, somalienne et géorgienne, qui ont été expulsées le 20 novembre 2024 du centre d'accueil pour demandeurs d'asiles à Dijon où elles logeaient, après le rejet de leur demande d'asile : une forte mobilisation a notamment eu lieu devant l'école où sont scolarisés leurs enfants. Et les associations se mobilisent aussi contre l'expulsion du squat de Fontaine-lès-Dijon car les occupants ont jusqu'au 11 janvier pour quitter les lieux.

Un rassemblement contre les expulsions s'est tenu samedi 13 décembre 2024 sur la place du Théâtre à Dijon : 150 personnes se sont rassemblées pour protester contre ces expulsions en plein hiver. C'est le cas notamment de la porte-parole du collectif fontenois, qui soutient les habitants du squat : *"Nous sommes au cœur de l'hiver. Ces gens viennent de la rue et on veut les renvoyer à la rue. Pour aller où ? Pour devenir quoi ? Est-ce que nous, humainement, on peut laisser des gens dormir dehors en période hivernale ? La plupart des habitants de ce squat sont des jeunes hommes, de jeunes adultes, et leur seul souhait c'est de trouver un travail et gagner suffisamment d'argent pour pouvoir se loger ! Ce ne sont pas des délinquants, ils ne viennent pas profiter du système, ils veulent juste construire leur vie."*

Pour elle, la mairie aurait pu attendre quelques mois de plus : *"Il n'y a pas urgence à les remettre à la rue. Les travaux ne vont pas démarrer dans les trois mois qui viennent ! Ces personnes, si on les laisse à la rue, elles sont en danger de mort. Oui, il y a un cadre légal, mais on peut l'aménager pour ne pas mettre la vie des gens en danger"*, s'indigne-t-elle. Une position partagée par

le porte-parole de la Ligue des Droits de l'Homme à Dijon : *"Ces gens se sont mis à l'abri dans des locaux inutilisés, ils ne gênent personne, il y a même une solidarité qui s'est créée avec les voisins. Je ne comprends pas cet acharnement à vouloir les mettre à la rue en plein hiver !"*

Un argument irrecevable pour le maire de Fontaine-lès-Dijon : *"Ce n'est pas entendante ! Car de toute façon, à la fin de la trêve hivernale, ils trouveront un autre prétexte. Ils occupent ce lieu depuis plus d'un an et demi, ils avaient déjà largement le temps de partir, et ils chercheront toujours à avoir trois mois de plus."* Pour l' élu, l'objectif est de pouvoir démarrer les travaux le plus tôt possible : *"Aujourd'hui, il n'y a pas un bailleur qui s'occupera de ce terrain tant qu'il y aura des gens dessus. On ne peut même pas entrer dans le bâtiment ! Donc chaque jour où ce squat est occupé, c'est un jour de plus qui décale le projet immobilier."* Les occupants du squat ont jusqu'au 11 janvier 2025 pour quitter les lieux : passé ce délai, la Préfecture pourra faire appel aux forces de l'ordre pour les déloger.

"On se mobilise pour qu'aucun enfant ne dorme dehors !"

Ce rassemblement était aussi l'occasion de parler de l'expulsion des deux familles, somalienne et géorgienne, de leur centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) qui s'est produite le 20 novembre 2024. Leurs enfants étant scolarisés à l'école Mont de Vignes et au collège Henri Dunant à Dijon, les parents d'élèves des deux établissements se sont réunis en collectif pour se mobiliser contre ces expulsions. *"Tant que nous n'aurons pas l'assurance à 100% que ces enfants ne dormiront pas dehors cet hiver, nous continuerons la mobilisation"*, affirme une maman d'élève et membre du collectif. *"Et on se mobilise pour qu'aucun enfant ne dorme dehors ! Car on s'est rendu compte que beaucoup d'enfants étaient concernés. En fait, sur notre quartier, tous les enfants pris en charge par le 115 sont scolarisés dans notre école, donc on ne peut pas tolérer qu'ils soient à la rue"*, renchérit une autre maman et membre du collectif.

Leurs enfants étaient aussi présents lors de ce rassemblement, avec une banderole sur laquelle était inscrit : *"Maman pourquoi il doit dormir dehors mon copain ?"*. Une mobilisation spontanée, affirment les mamans : *"C'est tout simplement parce que ce sont leurs camarades, depuis trois ans pour l'un des enfants, donc ils se mobilisent à leur manière. C'est eux qui ont demandé à venir avec la banderole. Il y a une vraie incompréhension des enfants, par exemple ma fille m'a demandé : maman, pourquoi mon copain il doit dormir dehors ? C'est ça, leur question : pourquoi ces familles n'ont pas le droit d'avoir un toit, peu importe leur situation administrative."*

Les deux familles sont pour le moment hébergées par le 115, mais le collectif dénonce une mise à l'abri temporaire et surtout incertaine : *"Ce manque de place au 115 laisse des familles sur le carreau. Pour l'instant, ces deux familles sont prises en charge par le 115, mais avec la probabilité, comme ça s'est passé il y a quelques semaines, qu'une autre famille soit mise à la rue pour qu'on les accueille eux, ou bien que ce soit eux qui soient obligés de finir à la rue, faute de place"*.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/-1696204>

LA FLECHE

Quatre enfants originaires d'Asie mineure ont reçu un soutien officiel de la mairie de La Flèche ce samedi 14 décembre 2024 : un parrainage républicain . Leurs deux familles ont fui l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Elles habitent dans la commune depuis deux et trois ans et ont récemment été déboutées du droit d'asile. Après un premier refus de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), leur recours présenté à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) a également été rejeté. Ils ont épuisé leurs droits , résume Martial Chateau, de l'association Solidarité accueil exilés (SAE), alors qu'ils ont fait un tas de démarches pour s'intégrer, pris des cours de français, scolarisé les enfants .

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/cest-un-soutien-symbolique-a-la-fleche-ils-parrainent-quatre-enfants-dexiles-c577a188-b899-11ef-ae82-b812024140bb>

LIBOURNE

Trois employeurs du vignoble bordelais condamnés pour "traite d'êtres humains"

Mardi 17 décembre 2024, le parquet de Libourne, en Gironde, a condamné trois employeurs à des peines allant d'un à trois ans de prison pour avoir exploité des personnes en situation irrégulière. Les victimes sont des travailleurs immigrés marocains, des hommes et une femme, âgés d'une vingtaine à une quarantaine d'années. Ils avaient versé entre 8 000 et 10 000 euros aux prévenus, entre janvier 2021 et janvier 2024, pour venir travailler dans le vignoble.

Ils s'étaient vu promettre en contrepartie un contrat de travail payé au Smic, un logement et un titre de séjour, mais ces engagements n'ont jamais été tenus, selon les enquêteurs. Les contrats de travail n'étaient pas délivrés, les semaines pouvaient atteindre 62 heures sans compensation, et aucun titre de séjour régulier n'était fourni. Les travailleurs vivaient dans des conditions qualifiées de "*contraires à la dignité humaine*" par l'Inspection du travail, parfois entassés à 12 personnes dans deux petits appartements, où les matelas manquaient.

Le principal prévenu, présenté comme le patron officieux d'une société de prestation de travaux viticoles servant d'intermédiaire habituel entre saisonniers et châteaux, a été condamné à trois ans d'emprisonnement, conformément aux réquisitions du parquet, pour "*traite d'êtres humains*", "*soumission à des conditions de travail indignes*" et "*travail dissimulé*". Sa compagne, poursuivie pour les mêmes faits, a été condamnée à deux ans d'emprisonnement, dont un avec sursis probatoire pendant deux ans. La partie ferme sera aménagée en détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE). Ces peines sont assorties d'une interdiction définitive de gérer une entreprise.

Enfin, un Marocain de 46 ans, présenté comme le recruteur du couple, a été condamné à un an de DDSE. La société de prestation de travaux viticoles mise en cause a été condamnée à une amende de 75 000 euros, assortie d'une interdiction définitive d'exercer, et ses biens saisis ont été confisqués.

Les affaires d'exploitation de travailleurs viticoles immigrés, dont les mécanismes s'apparentent à ceux des réseaux de passeurs de migrants, se sont récemment multipliées dans le vignoble bordelais, le parquet de Libourne en faisant notamment "*l'une de ses priorités*".

NORD DE LA FRANCE

Abandon du projet de barrage flottant antimigrants près de Gravelines

Très décrié par les associations et les plaisanciers, le projet de nouveau barrage flottant situé entre Gravelines et Grand-Fort-Philippe a été abandonné. Annoncé début novembre 2024 lors d'un déplacement de la préfecture maritime, des forces de l'ordre et du Royaume-Uni, il avait été dénoncé dans un premier temps par les plaisanciers locaux. Début novembre 2024, environ 200 personnes se sont réunies à la marina de Gravelines pour manifester contre ce projet sur le chenal de l'Aa.

Les associations d'aide aux migrants sont aussi contre ces dispositifs jugés "*inutiles*". "*Ce genre de dispositif pousse les exilés à aller encore plus loin, ce qui double le temps de traversée et les risques qui vont avec*", explique le délégué général de l'Auberge des migrants. "*Il y a toujours autant de personnes qui passent quelles que soient les dispositions*". "*Cela va juste empêcher les départs depuis le chenal de l'Aa et déplacer l'endroit de la traversée va forcément amener les exilés à prendre plus de risques*", abonde la coordinatrice d'Utopia 56 à Calais

Concrètement, le barrage consiste en l'installation d'une ligne de bouées qui traversent le fleuve de part en part, fixées à deux piliers en béton. Avec ce dispositif, les autorités visent un mode opératoire utilisé par les passeurs en particulier : il s'agit de bateaux pneumatiques partant plus au sud du littoral, où les contrôles sont moins fréquents, avec quelques personnes seulement – passeurs ou migrants – à bord. Ils mettent dans un premier temps le cap au nord, vers les plages plus proches

de Calais, où se cachent les passagers ayant payé pour la traversée. Ceux-ci se jettent alors à l'eau pour embarquer : selon le droit maritime, les policiers ne peuvent pas interpellier les bateaux déjà en mer. Selon la préfecture, ce phénomène "*dangereux et illégal*" est "*monté en puissance*" depuis 2023.

Le nord de la France compte trois autres installations de ce type : un au niveau du Pont Rose d'Étaples, sur les berges de la Canche, un dans l'Authie construit en amont du port de la Madelon (près du Fort-Mahon) et un autre dans le canal des Dunes, près de Dunkerque inauguré en 2021. Selon la préfecture du département, ce genre de dispositif a "*des résultats satisfaisants*".

Année meurtrière

En tout cas, les traversées vers le Royaume-Uni depuis le littoral français sont toujours très nombreuses. Si la semaine dernière, aucune embarcation n'est arrivée sur les côtes anglaises, la semaine d'avant a été au contraire sujette à de nombreuses traversées, selon le Home Office. En seulement trois jours, du 12 au 14 décembre, pas moins de 1 067 personnes ont réussi à atteindre les côtes anglaises à bord de 17 embarcations. Dans le même temps, 1 140 ont été empêchés de partir par les forces de l'ordre françaises, toujours selon les chiffres des autorités anglaises.

Et depuis janvier, plus de 30 000 personnes ont débarqué au Royaume-Uni après une traversée de la Manche. Ce chiffre dépasse déjà celui de 2023, mais on est encore loin du record enregistré en 2022 avec l'arrivée de 45 000 personnes.

L'année 2024 est, en revanche, la plus coûteuse en termes de vies humaines depuis l'apparition en 2018 du phénomène des traversées de la Manche sur des "small boats". Au moins 73 candidats à l'exil sont décédés en tentant de traverser la Manche pour rejoindre l'Angleterre depuis le début de l'année, selon les chiffres de la préfecture du Pas-de-Calais.

Un chiffre qui pourrait encore être revu à la hausse après l'identification des corps, pour le moment anonymes, retrouvés sur les plages. Plusieurs exilés sont notamment portés disparus, notamment depuis le naufrage du 23 octobre, lors duquel trois décès ont été officiellement déclarés.

LOON PLAGES

"On n'a rien pour se laver" : accès à l'hygiène impossible pour les femmes migrantes

Pour les exilées du campement de Loon-Plage, prendre une douche ou tout simplement aller aux toilettes en toute sécurité est mission impossible : aucune structure d'hygiène ne leur est réservée sur le lieu de vie. Pour leur permettre de "retrouver leur dignité" mais aussi pour passer un bon moment loin de leur difficile quotidien, l'association Refugee Women's Centre leur propose de se rendre dans les douches d'un stade de Dunkerque. Installées dans le camp de Loon-Plage, ces exilées attendent d'être emmenées dans un stade de foot de Dunkerque, où elles pourront utiliser les douches et les toilettes des vestiaires. Ces femmes, dans ce lieu de vie en plein air n'ont rien pour se laver. "*A cause des démantèlements* », les campements sont de plus en plus éloignés des villes, plus dispersés aussi. Cela coupe les exilés de tous les services d'accès à l'hygiène, explique la coordinatrice de Refugee Women's Centre à Grande-Synthe. *Ici pour aller aux toilettes, les femmes doivent d'abord se rendre à l'arrêt de bus le plus proche, à 35 minutes de marche. Puis prendre ce bus qui les dépose au magasin Auchan, où se trouvent les premières toilettes publiques*".

Un périple impossible à faire de nuit. Mais se soulager dans le noir expose aussi les migrantes aux agressions, nombreuses dans le camp. Se retenir d'aller aux toilettes est par ailleurs préjudiciable pour leur santé, car synonyme "*d'infections urinaires en nombre*". Pour pallier le problème, Refugee Women's Centre distribue aux femmes des couches pour adultes. "*Mais sans point d'eau pour faire sa toilette quand la couche a été utilisée, c'est compliqué. La couche reste vraiment une solution de dernier recours*".

Depuis quelques années, l'association propose donc aux femmes quelques heures de répit, où pour prendre soin d'elles. Chaque semaine, les mardi, jeudi et dimanche, les exilées peuvent aller se doucher à Dunkerque. Pour bénéficier de ce service, les participantes s'inscrivent sur une liste via un document Google ou envoient un message directement à Refugee Women's Centre. Elles peuvent donner un faux nom afin de préserver leur anonymat, et renseigner leurs besoins complémentaires, comme des protections périodiques, des lingettes, ou du lait pour bébé. *"Toutes les femmes sont les bienvenues"*, tient à rappeler la coordinatrice juridique et sociale de Refugee Women's Centre. *"Quelle que soit leur origine, accompagnées d'enfants ou non"*.

Une petite salle du stade de foot est également réquisitionnée pour distribuer des vêtements : des pantalons sont soigneusement pliés, à côté de t-shirts propres, des pulls épais et des chaussettes hautes. *"Dans le camp, la vie est vraiment très difficile, confie-t-elle en perdant son sourire. On ne peut pas aller aux toilettes, on n'a rien pour se laver. Parfois, je regrette même d'être partie de chez moi. Mais c'est comme ça. J'aime venir ici, c'est déjà la troisième fois. On passe un bon moment avec mes amies"*. *"Dans le camp, les exilées sont dépossédées de leurs décisions. Elles sont dépendantes ce que leur donne les associations. Nous, on met un point d'honneur à ce que, pour une fois, elles aient le choix"*.

Dans les salles de douche du complexe sportif, dans les vestiaires, l'air s'embue. Les bruits sourds des jets d'eau masquent à peine les rires qui fusent dans les cabines. *"Au-delà de l'aspect purement hygiénique, le but de cette activité, c'est aussi de faire sortir ces femmes du campement et de la survie. De mettre à leur disposition un espace en non-mixité, où elles peuvent se sentir bien et en sécurité"*. *"Elles peuvent, pour quelques heures, retrouver leur dignité, et passer un moment agréable entre femmes"*.

Une femme et son fils vivent dans le camp de Loon-Plage, mais dorment depuis deux jours dans un centre d'hébergement d'urgence de la région. *"Même si on a accès aux douches là-bas, je préfère venir ici avec mon fils, confie la mère de famille iranienne. On passe un bon moment, et je peux récupérer des vêtements chauds pour lui"*. Sur le banc, le petit garçon, engoncé dans une doudoune, enfle une deuxième paire de chaussettes avec difficulté. Un autre enfant de son âge sort tout juste d'un vestiaire accompagné de sa mère, originaire du Soudan du Sud. Emmitouflé dans un survêtement vert, il esquive quelques pas de danse. En sortant du local, il laisse des cœurs sur la buée du miroir. Dans les vestiaires d'en face, une jeune Éthiopienne originaire du Tigré est souriante finit de tresser ses cheveux bouclés. Ce moment lui a fait *"du bien"*, deux jours après une tentative de traversée avortée sur une plage. Arrivée en Pologne après avoir traversé la frontière biélorusse, elle a poursuivi sa route jusqu'en France. *"J'aurais bien aimé rester ici, mais je suis 'dublinée', alors je n'ai pas le choix : je dois prendre la mer"*.

2 migrants tués: "Les habitants du camp sont terrorisés"

Samedi 14 décembre 2024, deux jeunes Kurdes d'Iran ont été tués à l'arme à feu par un homme de 22 ans sur la route qui traverse le campement, sans raison apparente. La série sanglante du tireur avait débuté à Wormhout (Nord), dans les Flandres entre Lille et Dunkerque, où un homme de 29 ans a été tué samedi vers 15h15 par plusieurs tirs d'armes à feu, *"devant son domicile"*, a indiqué le parquet. *"Les tirs ont eu lieu sur la route que les personnes prennent pour aller sur les lieux de distributions donc beaucoup de personnes ont assisté à la scène"*, a raconté la coordinatrice d'Utopia56. Malgré l'impact de ces événements sur les quelque 500 habitants du camp, dont de nombreuses familles, aucune prise en charge psychologique n'a été mise en place, déplore la responsable d'Utopia 56. *"Samedi soir, les personnes du camp étaient terrorisées et nous demandaient à être mises à l'abri. Je pense qu'il va y avoir beaucoup de demande d'hébergement en CAES"*.

Sur place, un important dispositif policier a été déployé samedi, gyrophares allumés, pour bloquer l'accès à la route de Mardyck, menant à la zone portuaire où se trouve également un des

nombreux campements de migrants du littoral. *"Mais dès le dimanche matin, tout le monde est parti et les habitants du camp devaient reprendre leur vie"*, déclare -t-elle, ajoutant attendre maintenant les résultats de l'enquête pour connaître les motivations du tireur.

L'enquête a été ouverte pour *"meurtres précédés, accompagnés ou suivis d'un autre crime"* et *"acquisition, détention, port et transport d'armes de catégorie A et B"*, des faits passibles de la réclusion à perpétuité. Un premier hommage aux deux victimes a été rendu dimanche 15 décembre par les habitants du campement et des roses rouges ont été déposées sur le lieu où les deux migrants ont été tués. Une nouvelle commémoration doit avoir lieu lundi soir 16 décembre 2024. Le président (LR) des Hauts-de-France a déploré un *"terrible drame"* tandis que le ministre des Solidarités, auparavant député de la zone, a fait part de ses *"condoléances aux familles et proches des cinq personnes mortes tragiquement"*.

Le camp de Loon Plage a déjà été le théâtre de fusillades par le passé. *"Il y a des querelles de pouvoir, de territoire... Mais, pour nous, ce ne sont pas des règlements de comptes entre migrants lambda car il n'y a pas d'hostilité entre les communautés. On le voit bien sur le terrain : tout le monde se mélange. Les conflits, c'est entre les passeurs"*. *"Les gens dans les camps ne sont pas des gens violents, ce sont des gens qui ont fui la violence dans leurs pays."*

LYON

« *On est sur une augmentation du nombre d'accompagnements de jeunes majeurs* », indique la vice-présidente en charge de l'Aide sociale à l'enfance, qui fait valoir « *l'ambition* » de la majorité écologiste et de gauche sur la question. En 2016, 870 jeunes majeurs, sortant de la protection de l'enfance, ont bénéficié d'un accompagnement de la Métropole de Lyon. Ce chiffre passe à 1243 en 2019 puis, en 2023, à 2173 pour des jeunes dans la tranche d'âge 18 – 21 ans. « Sachant que parmi eux, on a 67 % d'anciens mineurs non accompagnés (MNA) arrivés à 18 ans. Étant donné qu'ils arrivent [en France] entre 15 et 18 ans, ils sont, nécessairement, plus nombreux à arriver à 18 ans chaque année. »

Une situation qui devrait évoluer avec la mise en place d'une « *clef de répartition* » entre Départements. Instaurée par décret en décembre 2023, celle-ci devrait rééquilibrer l'accueil de ces jeunes entre les différents territoires. En attendant, l'élue reconnaît que la collectivité a eu recours, au début du mandat, à un dispositif hôtelier conséquent. Or, « *la loi Taquet pose l'interdiction du recours à l'hôtel* », indique la vice-présidente. Son objectif est donc aujourd'hui d'aller vers une réduction du nombre de places hôtelières. Sur le mandat, un appel à projet pour la création de 835 places pour accueillir les jeunes majeurs a été lancé. « *À date, on en a déjà créé près de 500* », indique-t-elle. Par ailleurs, 62 places ont été créées sur le dispositif déjà existant. À Le nombre de places hors hôtel augmente. Ce qui devrait, in fine, réduire les coûts pour la collectivité. La location de chambres d'hôtel étant connue pour être particulièrement onéreuse. En 2018, 10 millions d'euros étaient accordés à la prise en charge de jeunes majeurs. La Métropole est passée à 23 millions, en 2020, puis 30 millions en 2023. Une augmentation conséquente, bien qu'inférieure à d'autres augmentations de budget de la collectivité. À voir comment celle-ci évoluera dans un contexte de disette budgétaire, qui pourrait être imposé par le gouvernement pour 2025.

Au-delà de cette augmentation de moyens, elle met en avant la création d'un Accompagnement et revenu de solidarité jeunes majeurs. Objectif : proposer un « *accompagnement personnalisé, qu'il soit éducatif, professionnel ou social* ». L'ARSJM pourra prendre la forme d'une aide financière de 420 euros par mois pour les jeunes sans ressources. Il doit être lancé officiellement au 1^{er} janvier 2025. Après quoi, si des difficultés persistent, des jeunes pourront bénéficier du revenu de solidarité pour les jeunes de moins de 25 ans, mis en place par la collectivité. L'idée : que ces aides fassent effet « *de levier* », de manière à aider ces jeunes précaires à intégrer le monde du travail.

La Métropole de Lyon est plutôt une bonne élève dans la prise en charge des jeunes majeurs Si le problème est national, il peut exister un écart important entre des territoires volontaristes, et ceux qui manquent à leurs obligations en s'opposant à leur prise en charge. « L'État

n'a toujours pas créé d'indicateur pour voir si les Départements répondent à leurs exigences en la matière ». Pour le militant, également candidat NFP pour des législatives partielles en Isère, ces jeunes sont la dernière roue du carrosse. Lors des décisions budgétaires, ils servent de « *variables d'ajustement* ». L'observatoire national de la protection de l'enfance a fait paraître, en février 2024, son rapport sur la prise en charge de ces jeunes par les départements. Sur des chiffres allant de 2011 à 2022, la Métro n'est ni dans les très bons, ni dans les très mauvais élèves. Les collectivités ayant les meilleurs taux de prise en charge (sur cette période) sont l'Allier, la Martinique, les Landes et le Gers, selon le rapport. Néanmoins, la Métropole de Lyon semble dans la tranche haute « *Pendant plusieurs années, le département du Rhône, (...) étai[t] en deçà des moyennes nationales. Cependant, depuis 2019, voire encore plus récemment, la politique en faveur des jeunes majeurs semble connaître un véritable rebond avec des taux très au-dessus de la moyenne, indique le rapport. Cette tendance récente reste à confirmer.* »

<http://www.coordination-urgence-migrants.org/medias/files/20241213-rue89-lyon-a-lyon-de-plus-en-plus-de-jeunes-majeurs-pris-en-charge-par-l-aide-sociale-a-l-enfance.pdf>

Le tribunal administratif de Lyon annule l'OQTF d'un jeune migrant « modèle d'intégration »

Vendredi 13 décembre 2024, le tribunal administratif de Lyon a annulé l'OQTF qui vise un guinéen, depuis le 11 mars 2024. La justice demande à la préfecture du Rhône de lui délivrer un titre de séjour provisoire dans les deux semaines et de réviser son dossier dans les quatre mois. « C'est une belle victoire qui va [lui] permettre ...de respirer et de vivre sans la peur de l'arrestation et de l'expulsion », témoignent ses soutiens. Arrivé en France, le jeune homme de 25 ans, a pu compter sur un important collectif de soutiens et sur le Réseau éducation sans frontières 69 dans cette lutte de longue date. Depuis dix ans, il tente d'obtenir un titre de séjour pour mener à bien ses études et travailler. En vain pour l'instant. La police aux frontières a remis en cause son état civil, à la suite de la découverte d'un faux passeport en 2014. Un document qu'il n'avait pas sur lui, expliquent ses soutiens. Pour eux, cette découverte était surtout un « prétexte » pour le renvoyer dans son pays natal.

Chanteur dans la chorale « Les Chant'Sans Pap'Yé », comédien au sein de la « Compagnie Waninga »... Il a su faire son trou à Lyon. Pour preuve : le 25 mars dernier, une lettre pour demander sa régularisation, signée par 44 personnalités issues de la culture, a été adressée à la préfète du Rhône. Une pétition de soutien a aussi récolté plus de 6 000 signatures. Le 2 décembre 2024, il a finalement obtenu une audience au tribunal administratif.

Décrit par ses amis comme un « modèle d'intégration », il n'est cependant pas sorti d'affaire. La préfecture peut encore faire appel de la décision du tribunal. Son dossier va aussi être examiné une nouvelle fois, après deux refus depuis 2014. Dix ans après la fin de son périple et son arrivée en France, le jeune homme se retrouve, une nouvelle fois, à la case départ. Mais ses soutiens gardent espoir : « *Tout n'est pas complètement terminé, mais nous sommes sur la bonne voie !* », se réjouissent-ils dans un communiqué. Une raison d'y croire ? un autre cas. Fin octobre, le tribunal administratif avait annulé l'OQTF d'un jeune papa guinéen. La préfecture n'avait pas fait appel de cette décision. Ce jeudi 12 décembre 2024, il a enfin pu récupérer le récépissé de sa carte de séjour provisoire auprès des services de l'État.

<http://www.coordination-urgence-migrants.org/medias/files/20241213-rue89-lyon-le-tribunal-administratif-annule-l-oqtf-de-ke-le-jeune-migrant-mode-le-d-inte-gration.pdf>

MAYOTTE

La responsabilité de l'État en question

"Mahorais, on va se relever ensemble", promet le président à son arrivée dans l'archipel de Mayotte, jeudi 19 décembre 2024. La situation reste très difficile dans l'archipel dévasté par le passage du cyclone Chido et les secours continuent d'affluer. Environ un tiers de la population,

notamment les immigrés en situation irrégulière venant des Comores, vivent dans des logements précaires, dont la plupart ont été pulvérisés par le cyclone. Le porte-parole du ministère français des Affaires étrangères a activé le "*mécanisme de protection civile de l'Union européenne*" pour venir en aide aux habitants. Pour un professeur des universités en sciences politiques, le cyclone "*est un puissant révélateur de l'insuffisance et de la discontinuité de l'action publique, étatique et locale, dans ce dernier département d'Outre-Mer*". Il y a trop peu d'investissement dans ce département, où la mortalité est la plus élevée du territoire français, où les minimas sociaux ont moins élevés, et où il n'y a pas assez d'école pour recevoir les élèves. Le durcissement de la politique migratoire ne règle pas le niveau de vie à Mayotte. Les étrangers reconduits... reviennent. Il faut donc établir une relation plus forte avec les Comores. Enfin il faut espérer que Mayotte bénéficiera d'une reconstruction effective au niveau nécessaire.

Le président veut à nouveau durcir la lutte contre l'immigration clandestine

Alors que les habitants des bidonvilles attendent toujours d'être secourus, samedi 14 décembre 2024, la question de l'immigration revient en force dans le débat public. En déplacement sur place, le président de la République a annoncé qu'il souhaitait "*renforcer la lutte contre l'immigration clandestine*" en augmentant - jusqu'à presque doubler - le nombre d'expulsions de sans-papiers par an. Le chef de l'État vise principalement l'immigration comorienne, majoritaire à Mayotte. Ainsi, il souhaite voir la loi modifiée. "*On a une difficulté liée à la géographie et l'histoire de Mayotte et de la relation aux Comores. Et aujourd'hui, les rigidités de nos textes ne sont pas du tout adaptées à la situation. Il faut permettre de rendre moins incitatifs l'immigration clandestine*". "*On va donc durcir ces dispositifs et durcir les moyens que nous mettons pour lutter contre l'immigration clandestine au-delà des opérations qu'on a déjà pu faire ces dernières années*".

Quelques jours plus tôt, le 17 décembre 2024, c'est le ministre de l'Intérieur démissionnaire qui a suscité la polémique après ses propos sur "*le jour d'après*". "*On ne pourra pas reconstruire Mayotte sans traiter, avec la plus grande détermination, la question migratoire. Il faudra légiférer pour qu'à Mayotte, comme partout sur le territoire national, la France reprenne le contrôle de son immigration*".

Des propos qui ont scandalisé l'opposition en France car ce discours intervient alors même que nombre d'habitants de l'île attendent toujours l'arrivée de l'aide. "*Dans les bidonvilles de Mayotte, on laisse mourir des gens dans les décombres, car les secours ne sont pas encore sur place. Tout débat sur l'immigration est aujourd'hui obscène*", a déclaré la cheffe des Ecologistes. Le premier secrétaire du Parti socialiste (PS) a qualifié le ministre démissionnaire "*d'obsessionnel indécent et inconséquent*".

"*Des annonces indécentes*", juge aussi la déléguée de La Cimade, association d'aide aux migrants, pour la région de l'océan Indien. "*Comment dans cette séquence dramatique - alors que les secours n'arrivent pas -, en pleine crise humanitaire, les élus peuvent remettre sur la table le sujet migratoire ? C'est inhumain. Ça en dit long sur la manière dont ce territoire est administré*". "*La question de la nationalité ne devrait même pas se poser dans les circonstances actuelles*", commente une professeure de droit public à l'Université Jean Moulin Lyon 3 et membre de l'Institut Convergences Migrations.

À Mayotte, où environ 100 000 personnes vivent sans-papiers, l'immigration clandestine revient régulièrement au centre des débats. En 2023, le ministre de l'Intérieur de l'époque avait lancé l'opération Wuambushu qui visait à détruire l'habitat insalubre et expulser massivement des étrangers. Le bilan est mitigé : fin 2023, quelque 700 logements informels ont été détruits dans le cadre de cette opération, contre un objectif d'un millier. Près de 25 000 reconduites à la frontière ont eu lieu, soit autant qu'en 2022. Chaque année en effet, entre 20 000 et **25 000 personnes sont expulsées de l'archipel, soit plus que tous les autres départements de France réunis**. Un chiffre qui montre que Mayotte est un cas à part.

"Un délire du chiffre qui provoque des situations désastreuses". En raison de l'expulsion de leurs parents, de nombreux enfants se retrouvent isolés sur l'île et sombrent dans une délinquance de survie ou sont victimes de réseaux. En mai 2023, plusieurs Comoriens confiaient vivre constamment dans la peur de se faire expulser. Traumatisé par la politique menée à leur rencontre, certains craignent même de se rendre aux distributions d'aide humanitaire de peur de s'y faire arrêter. *"Les expulsions à Mayotte, c'est un travail à la chaîne"*, réagissait une avocate qui travaille depuis des années sur la situation mahoraise.

"Des mesures qui ne résoudre rien"

Concernant le durcissement de la législation visant à *"rendre moins incitatifs l'immigration clandestine"*, Mayotte est déjà un régime d'exception. Les titres de séjour y sont particuliers, l'examen de la demande d'asile accéléré et le droit du sol limité. Sur ce dernier point, l'ancien ministre de l'Intérieur, souhaitant lui aussi *"couper l'attractivité"* du territoire, avait même proposé de le supprimer avant que la crise politique française ne mette au placard ce projet. Mais les recherches ont démontré que ce discours sur l'attractivité *"était faux"*. *"Seule une politique traitant les inégalités économiques et sociales pourra avoir un effet de levier"*. Bien plus, *"Il ne faut pas oublier que deux phénomènes se conjuguent pour expliquer les mouvements entre les îles de l'archipel : d'une part un important différentiel de niveau de vie entre les Comores et Mayotte; d'autre part, des relations ancestrales soit familiales soit communautaires entre les îles de l'archipel"*.

Le PIB par habitant est, par exemple, 3,5 fois plus faible à Mayotte qu'au niveau national, *"il est en revanche 13 fois plus élevé que celui des Comores et 25 fois supérieur à celui de Madagascar"*, selon le laboratoire d'études sociologiques sur la construction et la reproduction sociales. *"La question des inégalités sociales et le manque d'investissement de l'État dans les services publics et les infrastructures sont à la source des problèmes qui nourrissent la désagrégation sociale à Mayotte"*, conclut la professeure. Un problème d'autant plus décisif aujourd'hui étant donné qu'au-delà des bidonvilles totalement détruits, les dégâts provoqués par le passage du cyclone qui a dévasté la quasi-totalité des infrastructures de l'archipel sont colossaux.

Les habitants des bidonvilles attendent toujours de l'eau et de la nourriture

Depuis 5 jours, une comorienne née en France survit là où sa maison subsistait avant que les rafales parfois supérieures à 220km/h ne l'arrachent. *"On a installé un bout de tôle qu'on a récupéré au-dessus de nos têtes pour se protéger, mais là, il a plu donc on est coincée ici dans la boue et l'eau"*, témoigne-t-elle. Si le jour du passage du cyclone, elle a trouvé refuge avec ses enfants et sa mère chez une membre de la famille qui a une maison en dur, son mari et son père sont restés dans le bidonville. *"Ils ont été blessés par les tôles qui se sont envolées dans tous les sens"*. L'un est blessé au pied et à la tête, l'autre à la jambe. Ils se sont présentés à l'hôpital *"mais ils ne traitent que les blessés graves"*. Malgré les dégâts et le traumatisme laissé par le cyclone, tout le monde s'attèle à reconstruire dans les bidonvilles qui représentent près d'un tiers des logements à Mayotte. *"On aimerait bien nous aussi mais les autres sont blessés et moi, je n'y arrive pas toute seule"*, ajoute la mère de famille. Désespérée, elle s'inquiète surtout pour ses enfants. Elle n'a plus d'eau et le stock de nourriture s'amenuise. *"La situation est très mauvaise. J'ai une fille de 6 ans, elle est traumatisée suite au cyclone. Elle me demande sans cesse 'Maman où est notre maison ? J'ai faim', et je lui réponds un peu à côté, qu'on va s'en sortir. Que ça va aller. Mais je n'en suis pas sûr. On n'a plus d'eau et presque plus de nourriture"*.

Un premier avion d'aide humanitaire est arrivé mercredi 18 décembre sur l'île avec à son bord plusieurs tonnes d'aide mais il faudra au moins huit jours pour que les rotations commencées dimanche 15 décembre 2024 se traduisent concrètement dans les 17 communes de l'île par des distributions à ceux qui n'ont plus rien, selon le ministre démissionnaire des Transports. Dans son quartier, la situation est dramatique pour tous. *"J'ai demandé un peu d'eau aux voisins pour les enfants mais ils ont refusé. Personne ne veut nous aider pour reconstruire notre maison"*, se désolait-elle, tout en comprenant la détresse de chacun. *"Tout le monde manque de tout ici. Personne n'a*

plus rien. Le riz, les denrées... Tout est périmé, moisi ou perdu". Les prochains jours "vont être très durs", attendant avec impatience des secours qui n'arrivent pas. "Depuis le passage de Chido, on a vu personne", elle ne savait même pas que des distributions alimentaires étaient en cours d'acheminement via un pont aérien organisé depuis La Réunion. "Les enfants n'arrêtent pas de pleurer. Ils n'arrêtent pas de se plaindre parce qu'ils ont faim, où est-ce que je suis censé trouver de quoi m'occuper d'eux ?"

Dans les autres bidonvilles de l'île, où les habitats précaires ont été *"totalement détruits"*, selon le ministre démissionnaire de l'Intérieur, la vie reprend peu à peu le dessus sur le chaos laissé par Chido. À Kawéni, un quartier de Mamoudzou, *"ça fourmille de travailleurs"*, raconte le référent de la Ligue des droits de l'Homme sur l'île. Il s'est rendu dès la fin du cyclone dans ce quartier réputé pour être *"le plus grand bidonville de France"*. Et ici comme ailleurs, les gens sont livrés à eux-mêmes et toujours coupés du monde. Selon l'Intérieur, seulement 15% de la population de l'île est réalimentée en électricité et le réseau mobile est toujours en grande partie hors-service. Concernant l'eau, la situation est encore critique avec une grande partie de l'île qui n'y a pas accès. Seuls les villages du nord de l'île ont de l'eau potable, selon les autorités. Le dernier bilan fait état de 31 morts et plus de 2 000 blessés. Mais les autorités craignent *"certainement des centaines"* de décès, *"voire des milliers"*.

"J'ai trop peur de me faire arrêter en allant aux distributions"

"Moi et ma fille avons un abri mais plus une goutte d'eau". Elle a perdu sa maison lorsque le cyclone Chido a ravagé Mayotte, samedi 14 décembre 2024. *"Tout s'est inondé très vite. Ce sont les voisins qui nous ont sorti de là avec ma fille"*, raconte-t-elle au téléphone après avoir trouvé un peu de réseau. Hébergée par une amie de Cavani, un quartier de Mamoudzou, cette Rwandaise en recours après un premier refus de sa demande d'asile craint le pire.

Alors qu'elle peine à se remettre de la violence de la tempête qui a frappé le 101e département français, elle survit dans une immense détresse. *"Il me reste un peu d'argent liquide mais on ne peut pas faire les courses car on a du mal à se déplacer. On se lave dans la rivière et pour l'électricité, un voisin partage son groupe électrogène pour qu'on recharge nos appareils"*. Autour d'elle, la Rwandaise partage la grande désolation qui touche l'île pulvérisée par les rafales qui ont parfois atteint les 226km/h. *"Il y a des dizaines de sans-abri qui errent. De personnes qui n'ont plus rien"*.

Un réfugié congolais est monté en haut d'une colline surplombant Dembéni - au sud de Mamoudzou, la capitale - pour obtenir un peu de réseau car la grande partie des antennes sont toujours hors-service. Il découvre l'ampleur des dégâts. *"Je n'ai pas les mots pour décrire ce que je vois"*, nous dit-il sans se douter que la désolation concerne tout le territoire mahorais. *"Tout est éparpillé partout. Les gens s'activent dans des amas de tôles et reconstruisent leurs 'bangas' [cases en tôle dans lesquelles vivent les migrants] comme ils peuvent mais ils sont en plein soleil, sans eau ni nourriture"*. Lui a fait des stocks dans son logement fourni par l'association Coalia, qui prend en charge les réfugiés sur l'île, mais il arrive au bout de ses vivres. *"Il ne reste plus grand-chose dans notre bidon. Il faut vraiment que l'eau revienne au robinet, sinon les prochains jours vont être très compliqués"*.

Pour l'instant, les gens s'entraident mais il craint que face à la faim et la soif, la tension monte d'autant plus qu'étant coupé du monde, la plupart des habitants ne savent même pas que l'aide humanitaire est en cours d'acheminement. En apprenant les dégâts qui s'étendent sur tout le territoire et le bilan de *"certainement des centaines de morts"* avancés par le préfet, le jeune homme est effaré. *"Tout ce qu'on voit depuis nos fenêtres nous, c'est un balai incessant d'ambulances et pas un seul secours à nos côtés"*.

Mercredi 18 décembre, un premier avion d'aide humanitaire est arrivé sur l'île avec à son bord plusieurs tonnes d'aide mais il faudra au moins huit jours pour que les rotations commencées

dimanche se traduisent concrètement dans les 17 communes de l'île par des distributions à ceux qui n'ont plus rien, selon le ministre démissionnaire des Transports. En attendant, chacun doit survivre comme il peut sur ce territoire ultra-marin où la crise humanitaire s'aggrave chaque minute.

De toute façon, traumatisées par des années de politique migratoire toujours plus rude, beaucoup de personnes en situation irrégulière, tout comme elles étaient réticentes à se rendre dans les abris avant le cyclone, ne veulent pas aller aux points de distribution de peur de se faire arrêter. **"Je n'ai pas de papiers donc je ne peux pas aller voir les autorités. J'ai trop peur de me faire arrêter. Imaginez si elles m'arrêtent et que je suis expulsée ? Que va devenir ma petite fille ?"**, témoigne la mère de famille rwandaise. Déjà, lorsque la "crise de l'eau" avait commencé fin 2023 sur l'île, les personnes en situation irrégulière n'osaient pas se rendre aux distributions d'eau de peur d'être arrêtées. Aujourd'hui, certaines refusent même d'aller à l'hôpital pour se faire soigner par crainte d'y être contrôlées.

Chaque année, ce sont plus de 25 000 personnes qui sont expulsées de Mayotte, soit plus que tous les autres départements de France réunis.

Dans ce contexte, les exilés préfèrent rester cachés, même après un cyclone. Et les récentes déclarations du ministre de l'Intérieur démissionnaire n'ont pas rassuré ce public, ni les associations. *"On ne pourra pas reconstruire Mayotte sans traiter, avec la plus grande détermination, la question migratoire"*, a-t-il écrit (voir ci-dessous à [Comores](#)). *"C'est un scandale"*, a réagi le référent de la Ligue des droits de l'Homme à Mayotte. *"Communiquer de cette façon alors que l'île compte toujours ses morts montre bien comment sont traitées les personnes en situation irrégulière à Mayotte"*. *"Les droits et la dignité de tous les habitants de Mayotte, sans distinction d'origine ou de statut administratif, doivent être au centre de la réponse à l'urgence et de la politique de reconstruction"*, a rappelé l'association La Cimade.

Sur l'île où un habitant sur trois est un migrant, "tous les bidonvilles sont couchés"

Plusieurs centaines, voire des milliers de morts : le bilan humain du cyclone Chido, qui a touché samedi 14 décembre 2024 l'île française de Mayotte, pourrait être très lourd. Deux jours après le passage de la tempête dévastatrice sur le 101^e département de France, le plus pauvre, le nombre de morts et de blessés reste incertain. Les secouristes s'attendent à trouver de nombreuses victimes dans les décombres des bidonvilles très peuplés, notamment dans les hauteurs de Mamoudzou, a dit le maire de la ville. Il sera aussi *"très difficile d'avoir un bilan final"* étant donné que la tradition musulmane, très ancrée dans le petit archipel de l'océan Indien, veut que les défunts soient enterrés *"dans les 24 heures"*, a expliqué dimanche soir le préfet.

En outre, la population clandestine de Mayotte dépasse les 100 000 personnes selon le ministère de l'Intérieur - sur quelque 320 000 habitants officiellement dénombrés -, ce qui rend improbable un décompte des morts exhaustif.

"Tous les bidonvilles sont couchés, ce qui laisse augurer un nombre considérables de victimes". Dans ces habitations précaires vivent principalement des personnes sans-papiers, originaires des Comores ou de l'Afrique des Grands Lacs. La majorité d'entre elles n'ont pas rejoint les centres d'hébergement avant le passage du cyclone, *"en pensant que ce serait un piège qu'on leur tendait (...) pour les ramasser et les conduire hors des frontières"*, raconte un ancien infirmier. *"Ces gens-là sont restés jusqu'à la dernière minute. Quand ils ont vu l'intensité du phénomène ils ont commencé à paniquer, à chercher où se réfugier. Mais c'était déjà trop tard, les tôles commençaient à s'envoler"*, a-t-il regretté.

Chido a probablement été favorisé par des eaux de surface proches de 30°C dans la zone, ce qui fournit plus d'énergie aux tempêtes, un phénomène de réchauffement climatique observé également cet automne dans l'Atlantique Nord et le Pacifique. L'impact du cyclone à Mayotte a surtout été exceptionnel parce que son œil a frappé directement les terres. Les cases ont été anéanties, les toits de tôle ondulée se sont envolés, des poteaux électriques sont tombés à terre, des arbres et

bambous ont été brisés... La plupart des routes sont impraticables, les communications extrêmement difficiles.

Même les constructions en dur ont subi de graves dommages. *"C'est un carnage. Le tribunal, la préfecture, beaucoup de services, de commerces, des écoles sont à terre". "L'hôpital est touché, les écoles sont touchées. Des maisons sont totalement dévastées. Le phénomène n'a rien épargné sur son passage"*, a décrit le maire de Mamoudzou. La situation du système de soins est *"très dégradée avec un hôpital qui a été très endommagé et des centres médicaux qui sont inopérants"*, a déclaré la ministre de la Santé. La tour de contrôle de l'aéroport de Mayotte-Dzaoudzi a également subi de gros dégâts. La reprise des vols commerciaux n'est pas envisagée avant *"au mieux dix jours"*, selon une source préfectorale.

Un pont aérien et maritime est déployé depuis l'île de La Réunion, distant de 1 400 km à vol d'oiseau, pour envoyer du matériel et des personnels médicaux et de secours. Un total de 800 personnels de la sécurité civile, qui dispose d'un avion Dash, sont envoyés en renfort, avec un hôpital de campagne et du matériel de transmission par satellite. Le dispositif de soutien s'appuie en outre sur trois avions et deux navires militaires, selon l'état-major des armées. Des sinistrés ont rejoint dimanche les centres d'hébergement, a rapporté la sénatrice de Mayotte.

"Mais il n'y a malheureusement pas d'eau, pas d'électricité, la faim commence à monter. Il est urgent que les aides arrivent, surtout quand vous voyez des enfants, des bébés, à qui on a rien de concret à proposer".

Des habitants évoquent un climat d'insécurité, avec des scènes de pillages dans la zone industrielle de Kawéni à Mamoudzou. *"On a peur de se faire agresser, de se faire piller"*. Quelque 1 600 policiers et gendarmes sont mobilisés sur le terrain notamment pour *"éviter les pillages"*, selon le préfet. En métropole, Emmanuel Macron présidera une réunion au centre interministériel de crise du ministère de l'Intérieur lundi 16 décembre 2024, à 18h, a indiqué l'Elysée.

Rappels sur l'état de Mayotte

Depuis une dizaine d'années, Mayotte a connu une succession de crises graves concernant l'eau, l'accès aux soins, la sécurité, les migrations ou encore le logement. Ces crises ont mis en lumière des vulnérabilités qui ne sont pas sans lien avec l'impact matériel et humain provoqué par le cyclone Chido. Ainsi, une importante partie de la population mahoraise n'a pas été en mesure de se protéger - ou n'a pas été protégée - alors que l'événement était parfaitement anticipé par météo France qui a déclenché une alerte pré-cyclonique plusieurs jours avant l'impact.

À Mayotte, plus d'un quart de la population vit dans des habitations précaires, principalement construites en tôle (appelés localement bangas). Or ces habitats, très peuplés, ont été *« entièrement détruits »* selon les autorités. Si certaines constructions en dur ont subi de forts dommages, il ne fait aucun doute que les populations des bidonvilles sont les premières victimes de Chido. Les étrangers sont surreprésentés dans les bidonvilles (65% de la population des bangas) mais les personnes en situation irrégulière, notamment comoriennes, ne sont pas les seules à y vivre. Des personnes étrangères bénéficiant d'une autorisation de séjour et des familles mahoraises pauvres qui n'ont pas accès à des logements décentes y vivent également.

Du 2 au 11 décembre 2024, quelques semaines avant l'arrivée du cyclone, une nouvelle opération de destruction d'habitations précaires menée par l'État visait à démanteler les bidonville de Mayadzani, à Kougou. La plupart des habitants sont demeurés sans solution de relogement et beaucoup sont allés grossir les rangs d'autres quartiers précaires. Ainsi, sur 2 000 habitants, 236 familles ont reçu une proposition de relogement des services sociaux pour trois mois. Or seules 52 familles, en situation régulière, ont accepté. *« La plupart refusent ces propositions car le nouveau logement, disponible pour trois mois maximum la plupart du temps, se trouve trop loin de l'école. Cela les oblige à déscolariser les enfants, c'est inconcevable pour eux »*, selon les responsable de la Ligue des Droits de l'Homme.

Aujourd'hui, on peut faire l'hypothèse que la politique de lutte contre les clandestins a contribué à fragiliser une partie de la population en l'excluant des dispositifs de mise à l'abri prévus avant le passage de Chido. En effet, si le déclenchement de l'alerte cyclonique s'est accompagné d'une mise à disposition de lieux sûrs, la crainte d'une arrestation et d'une reconduite à la frontière a probablement dissuadé les migrants sans titres de séjour d'accéder à ces centres. Les autorités locales ont recensé 10 000 personnes réfugiées dans les hébergements d'urgence, mais on peut se demander où sont passées les 90 000 personnes qui vivaient dans des bidonvilles désormais réduits à néant ?

<https://theconversation.com/mayotte-les-politiques-d'exclusion-ont-elles-alourdi-le-bilan-du-cyclone-246082>

PYRENEES-ORIENTALES

Les hôteliers-restaurateurs des Pyrénées-Orientales s'engagent à recruter des réfugiés

C'est une première en France. L'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH 66) et l'Association catalane d'actions et de liaisons (ACAL) viennent de signer une convention pour favoriser le recrutement de réfugiés dans les hôtels et restaurants de Pyrénées-Orientales. Un accord gagnant-gagnant estime le président de l'UMIH 66 : *"L'idée, c'est de rajouter chaque fois des outils pour avoir un prisme plus large pour le recrutement. On sait que le recrutement, je m'en plains souvent à votre antenne, est compliqué dans ce département. Là, on a un public qui est motivé, archi-motivé, qui a envie de bosser. Surtout, je pense aussi qu'il y a de belles histoires à écrire."*

Dans les Pyrénées-Orientales, une cinquantaine de réfugiés cherchent ainsi du travail explique la directrice de l'ACAL. *"Majoritairement, ce sont des Afghans, et après on va avoir diverses nationalités notamment les Ukrainiens. C'est important de signaler que ce ne sont pas des demandeurs d'asile, ce sont des personnes qui ont obtenu la protection internationale, donc soit un statut de réfugié, protection subsidiaire ou protection temporaire. Ils sont donc tout à fait employables immédiatement, sans formalité particulière."*

<https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/face-a-la-penurie-de-personnel-les-hoteliers-restaurateurs-des-pyrenees-orientales-s-engagent-a-recruter-des-refugies-5739404>

SEL-DE BRETAGNE

Des habitants soutiennent une famille géorgienne menacée d'expulsion

Alors que se tenait à l'intérieur une cérémonie de naturalisation, une cinquantaine de personnes venues du Sel-de-Bretagne se sont rassemblées vendredi après-midi 13 décembre 2024 devant la Préfecture Martenot à Rennes, en soutien à une famille géorgienne menacée d'expulsion. Le couple vit depuis près de six ans au Sel-de-Bretagne, au sud de Rennes, où leur fille est née et où ils sont aujourd'hui assignés à résidence dans un logement prêté par la mairie. Pourtant *"la famille est parfaitement intégrée"*, assure le Président de l'association Accueillir au pays qui accompagne les exilés dans le secteur de Bain de Bretagne. Ils ont parfaitement appris le français et vivent pleinement au sein de la population *"par le bénévolat, par un engagement professionnel puisqu'ils ont fait plein de stages pour se former"*. Ils ont d'ailleurs des promesses d'embauche. Lui chez un maçon, elle pour du ménage et de la cantine. S'ils se sentent très bien au Sel-de-Bretagne, il se savent en danger en Géorgie, pour des raisons familiales et religieuses. *"Il y a des vengeances mafieuses à vouloir la peau de Monsieur"*. Leurs familles refusent leur mariage car lui est yézidi et sa femme chrétienne orthodoxe.

Outre le soutien de la population qui a signé en nombre une pétition, eux et leur fille ont aussi reçu le soutien du diocèse de Rennes. Sous le coup d'une OQTF (obligation de quitter le territoire français), ils espèrent maintenant un geste du Préfet. Comme la maire du Sel, qui ne *"remet pas en cause les lois, ni le pouvoir de la justice et de la République"*, mais qui estime que le cas de Selma et Andréa est *"un bel exemple d'intégration"*.

Au même moment que cette manifestation devant la Préfecture, 56 nouveaux Français ont été officiellement naturalisés, à l'intérieur. Ils sont 2.500 en Bretagne à en faire la demande chaque année. 1.800 sont acceptés dont 973 en Ile-et-Vilaine.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/des-habitants-du-sel-de-bretagne-a-rennes-pour-soutenir-une-famille-georgienne-menacee-d-expulsion-7234120>

MANCHE

Un nouveau corps retrouvé à Wimereux, au sud de Calais

Un corps a été découvert par un pêcheur sur la plage de Wimereux, aux abords de l'école de voile, peu après 7h30 samedi 21 décembre 2024. Le corps est entier mais se trouve dans un état de décomposition avancée. *"Il est pour l'instant impossible de déterminer s'il s'agit d'une femme ou d'un homme ou de connaître l'âge ou l'origine de la victime"* a déclaré le maire de Wimereux, qui s'est rendu sur place dans la matinée.

Les autorités restent prudentes avant de relier ce corps aux tentatives de traversées de la Manche par des personnes migrantes. Une enquête pour recherche des causes de la mort a été ouverte et confiée au commissariat de Boulogne-sur-Mer. Interrogé sur les premières hypothèses de cette enquête, le procureur de Boulogne-sur-Mer n'a, pour l'heure, pas donné suite aux questions. Il s'agit du seizième corps retrouvé sur le littoral depuis fin octobre 2024

Au moins 73 candidats à l'exil sont décédés en tentant de traverser la Manche pour rejoindre l'Angleterre depuis le début de l'année, selon les chiffres de la préfecture du Pas-de-Calais. Un chiffre qui pourrait être revu à la hausse après identification des corps, pour le moment anonymes, retrouvés sur les plages. Plusieurs exilés sont portés disparus, notamment depuis le naufrage du 23 octobre 2024, après lequel trois décès ont été officiellement déclarés.

L'année 2024 est la plus coûteuse en vies humaines depuis l'apparition en 2018 du phénomène des traversées de la Manche sur des "small boats". *"La Manche ramène les corps des personnes que les choix politiques tuent à la frontière. Nos pensées vont aux familles qui cherchent et pleurent les leurs"*, avait écrit en novembre l'association l'Auberge des migrants.

La semaine dernière, aucune embarcation n'est arrivée sur les côtes anglaises, ce qui est dû aux mauvaises conditions météorologiques. Mais la semaine précédente a été au contraire sujette à des nombreuses traversées : en seulement trois jours, du 12 au 14 décembre, pas moins de 1067 personnes ont réussi à atteindre les côtes anglaises à bord de 17 embarcations. Dans le même temps, 1140 ont été empêchés de partir par les forces de l'ordre françaises, toujours selon les chiffres des autorités anglaises.

Plus de 200 personnes secourues en deux jours

Dans la nuit du vendredi 13 au samedi 14 décembre 2024, une embarcation de migrants en difficulté près de Calais a appelé à l'aide. Un hélicoptère et plusieurs navires de secours sont arrivés alors que l'embarcation coulait et plusieurs passagers étaient à la mer. Les secours en mer ont récupéré **72 personnes, tandis que 16 autres ont été prises en charge à terre** après avoir regagné la plage par leurs propres moyens. Les recherches se sont poursuivies jusqu'à 4h du matin pour retrouver d'éventuels autres naufragés. Six autres personnes ont été récupérées samedi matin par un navire d'assistance français, qui surveillait leur embarcation clandestine et a fini par intervenir après des *"signes de panique"* à bord.

Ces opérations font suite à une autre série de sauvetages la veille, également marquée par de nombreux départs. Tôt vendredi 13 décembre 2024, une embarcation en panne de moteur a demandé assistance, et **37 passagers ont été ramenés à terre** au port de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais). Au large d'**Ambleteuse**, **75 passagers ont été secourus**, la moitié quelques minutes après le départ car ils ont renoncé à la traversée à bord d'un bateau surchargé, et les autres une fois que le moteur de l'embarcation est tombé en panne. Dans la matinée de vendredi, c'est dans la Somme qu'une embarcation s'est échouée, au niveau du port de **Saint-Valéry-sur-Somme**. Les secours ont récupéré huit migrants.

Dans le même temps, **plus de 1 000 migrants ont atteint le Royaume-Uni** entre le 12 et le 14 décembre 2024 à bord de 17 embarcations, selon les chiffres du Home Office. Soit une moyenne d'environ 62 personnes par bateau. En tout, plus de 30 000 personnes sont arrivées au Royaume-Uni à bord de "small boats" depuis janvier. Au moins **73 personnes sont décédées** depuis janvier en tentant de traverser la Manche clandestinement, un record, selon la préfecture du Pas-de-Calais.

120 personnes secourues en une journée lors de plusieurs opérations

Jeudi 12 décembre 2024, les autorités françaises ont porté secours à 120 migrants qui se trouvaient à bord de quatre embarcations. L'une d'elles comportait 64 personnes, un nombre largement supérieur à ce que sont censés transporter ces bateaux gonflables de mauvaise qualité. Parmi ces sauvetages, les secouristes sont intervenus à la suite de deux pannes de moteur en mer et ont alors récupéré en mer 52 personnes au large de Gravelines, puis 64 dans le secteur de Grand-Fort-Philippe. Deux autres opérations ont permis de prendre en charge deux migrants qui se trouvaient à l'eau au large de Wissant, puis deux autres qui ont été emmenées au port de Boulogne. Ces tentatives font suite à sept jours marqués par des vents forts, au cours desquels les autorités britanniques n'ont recensé aucune arrivée en Angleterre de small boat.

MEDITERRANEE

GEO BARENTS

Fin de mission

Après trois ans de sauvetage en mer, le navire humanitaire de MSF ne retournera plus dans la SAR zone, la zone de détresse en mer Méditerranée. L'ONG a fait part de cette décision, vendredi 13 décembre 2024, via un communiqué.

"Après mûre réflexion, nous sommes parvenus à la conclusion qu'il était intenable d'exploiter le Geo Barents dans le cadre de lois et de politiques italiennes aussi absurdes [que celles établies sous Giorgia Meloni]", a déclaré le représentant de MSF pour les opérations de recherche et de sauvetage. Pour en savoir plus, InfoMigrants a contacté la coordinatrice pour l'ONG, actuellement à bord du Geo Barents.

Quelles sont les raisons précises qui vont ont mené à prendre cette décision d'arrêter les opérations de sauvetage ?

Cette décision a été réfléchi, elle est pondérée. Depuis des années, les politiques italiennes ont rendu impossible la poursuite du modèle opérationnel actuel de nos activités en mer.

Nous avons eu le temps de remarquer que le Geo Barents était par exemple utilisé en sous-capacité par rapport à sa taille. Par exemple, il peut accueillir à bord 250 personnes même si le navire a parfois accueilli jusqu'à 650 exilés, mais depuis deux ans et la promulgation du décret Piantedosi, on ne comptait qu'une centaine de personnes à bord en moyenne, et parfois, moins,

beaucoup moins. Parce qu'on doit rentrer au port tout de suite, nous n'avons pas le droit de rester en mer. C'est un vrai gâchis, le Geo Barents est un immense navire, solide, qui peut faire face aux intempéries, qui peut rester longtemps en mer. Et nous ne pouvons pas utiliser ses performances. *"depuis l'entrée en vigueur du décret Piantedosi, le Geo Barents a passé la moitié de l'année à faire des allers-retours vers des ports éloignés, au lieu de porter assistance aux personnes en détresse"*.

Depuis la loi Piantedosi, le Geo Barents a subi 4 immobilisations, parfois de 20 jours, et parfois de 60 jours. Nous avons introduit des recours, nous avons fait appel. En tout, l'immobilisation effective du Geo Barents nous a fait perdre 2 mois et demi de présence en mer. L'impact n'est pas que financier [MSF a écopé de 7000 euros d'amende, au total], il est humanitaire : c'était insensé de se dire que cet immense navire était retenu à quai, si loin de la zone de sauvetage, alors qu'il pouvait naviguer.

Que va-t-il devenir ?

Le Geo Barents est actuellement au port d'Augusta, en Italie, le temps de finir sa démobilisation. Ensuite, il rejoindra son propriétaire en Norvège [l'entreprise Uksnøy]. Nous allons réfléchir à un autre moyen de revenir en mer le plus vite possible, mais avec un mode opératoire différent, sans doute un autre navire. MSF va réfléchir à la meilleure façon de s'adapter à ce contexte difficile.

Vous avez mis fin à votre propre activité en mer. Comment l'ONG MSF réagit-elle à sa décision ?

Nous sommes très en colère. Cela va faire deux ans qu'on est très en colère. Nous remarquons chaque jour que des personnes meurent en mer mais aussi que les interceptions de canots en détresse par les Libyens sont plus élevées que l'année dernière, que les retours forcés vers la Libye et la Tunisie sont plus élevés là aussi que l'année dernière. Et nous, les humanitaires, on nous empêche de sauver des gens. C'est triste de démobiliser un bateau avec lequel on a sauvé tant de personnes. C'est un bateau sur lequel on avait une équipe médicale complète, des moyens médicaux, du personnel professionnel. En tout, 12 675 personnes ont été sauvées par le Geo Barents, dont 8 448 hommes, 748 femmes, 3 122 garçons mineurs (dont 2712 mineurs isolés) et 357 filles mineures (dont 119 mineures isolées).

Le Geo Barents a aussi ramené les corps de 24 exilés sur la terre ferme en Italie. C'est important pour nous de comptabiliser ces corps. Ce sont 24 personnes qui ont pu être identifiées, dont les familles ont pu être prévenues, et à qui on a pu offrir une sépulture digne. Et n'oublions pas qu'on compte aussi une naissance à bord, un petit garçon, fin 2022 !

Depuis l'arrivée au pouvoir de la Première ministre d'extrême droite Giorgia Meloni fin 2022, les ONG dénoncent régulièrement l'entrave de leurs activités en Méditerranée. Le Geo Barents est-il une victime de la politique de Meloni ?

Ce n'est pas nous les victimes. Nous sommes la **cible des autorités italiennes, des politiques européennes**. Mais les victimes, ce sont toutes ces personnes qui se noient, qui meurent en mer. Les victimes, ce sont les exilés qui sont interceptés en mer et ramenés de force vers la Tunisie ou la Libye. Les victimes, ce sont ces exilés qui seront un jour en mer, en détresse, et qui ne verront personne à l'horizon pour les aider. Selon l'Organisation internationale des migrations (OIM), plus de 1 600 personnes sont mortes ou portées disparues en Méditerranée depuis le début de l'année 2024. C'est terrible.

SUSPENSION DES DEMANDES D'ASILE DE SYRIENS EN EUROPE : UNE DECISION HATIVE ?

Après l'annonce de la chute de Bachar, plusieurs pays européens, dont la France, se sont empressés de suspendre les demandes d'asile dans le pays. Le ministère de l'Intérieur français a indiqué lundi "travailler sur une suspension des dossiers d'asile en cours provenant de Syrie". Une annonce prise à la hâte et impossible à mettre en place car, concernant l'asile, seule l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et apatrides), organisme indépendant, est décisionnaire. De son côté, l'Ofpra a annoncé "*suspendre provisoirement la prise de décision sur certaines demandes d'asile émanant de ressortissants syriens*" dans le but de prendre du recul sur la situation. "*L'instance attend de savoir s'il y a des craintes légitimes en cas de retour dans le pays. Tant qu'elle ne peut pas répondre à cette question, elle suspend ses décisions*", selon un juriste à Forum réfugiés. De même en Allemagne, seule la décision finale sur l'asile est reportée mais les dossiers continuent à être examinés.

D'autres États en revanche sont allés plus loin encore que la France et l'Allemagne. L'Autriche a ainsi indiqué que le regroupement familial était suspendu pour les Syriens réfugiés dans le pays. Vienne a également affirmé, de même que le Danemark et la Suède, vouloir réexaminer les dossiers des réfugiés syriens vivant dans le pays en vue d'une éventuelle expulsion.

Ces décisions ont été rapidement critiquées par des ONG, associations de défense des droits humains et instances internationales. L'ONU appelait mardi 10 décembre 2024 à « *la patience et à la vigilance* » sur la question du retour des réfugiés dans leur pays alors que la situation y est encore très incertaine. "Le Haut-commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR) espère que les développements sur le terrain permettront *enfin des retours volontaires, sûrs et durables - avec des réfugiés capables de prendre des décisions éclairées*", a déclaré le patron de l'agence onusienne.

De même, Amnesty international a dénoncé les décisions européennes de suspendre les demandes d'asile des Syriens. "*Les pays devraient éviter de plonger les réfugiés syriens et les personnes en quête d'asile dans des situations d'incertitude et de précarité accrues. Bien au contraire, la sécurité des personnes demandeuses d'asile doit être placée au cœur de la prise de décision et non sacrifiée au profit de la politique anti-réfugiés qui s'empare actuellement de l'Europe*", a déclaré la directrice du Bureau d'Amnesty international auprès des institutions européennes.

Le sénateur écologiste français a lui jugé jeudi "*indécente*" la réaction de nombreux gouvernements européens à la chute de Bachar al-Assad, qui se sont aussitôt focalisés sur le retour des réfugiés plutôt que sur l'aide à la reconstruction. En France, "*on a 700 demandes d'asile de personnes syriennes (en attente) à l'Ofpra. Donc franchement, il n'y a pas d'invasion, il n'y a pas de crise*", a souligné l'ancien député européen. Selon lui, l'Europe devrait "*proposer une aide à la reconstruction, une aide à l'installation de la démocratie, y compris pour mettre la pression sur le nouveau régime syrien sur le respect des droits des femmes et des minorités*".

Inquiétudes des minorités

C'est notamment autour de ces questions des droits des femmes et des minorités que demeure la plus grande incertitude : tous les Syriens et toutes les communautés syriennes seront-elles en sécurité dans un pays géré par le groupe islamiste radical Hayat Tahrir al-Sham (HTS) ? Certains Syriens n'auront-ils pas des motifs de demander une protection internationale dans un autre pays ?

Des Syriens, craignant pour leur sécurité, ont déjà décidé de quitter le pays. À la frontière libanaise, des personnes de confession chiite qui fuient la Syrie croisent ainsi le flux de réfugiés qui souhaitent revenir. Les Syriens chiites craignent d'être persécutés en raison de leur foi alors que le HTS prône un islam sunnite radical. *"Ils ont déjà commencé à vouloir nous contrôler. Ils disent 'vous devez prier comme nous, vous devez pratiquer votre religion comme nous le voulons'. Ils vous nous attaquer, comme ils l'ont déjà fait avant"*, a témoigné une Syrienne professeure des écoles.

Il en est de même pour les chrétiens qui représentent aujourd'hui entre 2 et 5 % de la population syrienne selon les sources. *"Nous étions une minorité qui avait du poids, moins aujourd'hui. La part de la présence chrétienne en Syrie est passée de 8 % à 2 %, de deux millions à 500 000 personnes. À Alep, nous ne sommes plus que 25 000 contre 200 000 avant la guerre"*, décrivait en septembre dernier, un notable chrétien d'Alep, fondateur de l'Association des maristes bleus qui vient en aide aux démunis de toutes confessions.

Le Premier ministre chargé de la transition en Syrie, a assuré mercredi que la coalition rebelle, menée par des islamistes radicaux, qui a chassé Bachar al-Assad du pouvoir garantirait les droits de toutes les communautés, appelant les millions d'exilés à rentrer au pays. HTS affirme avoir rompu avec le djihadisme mais il reste classé mouvement *"terroriste"* par plusieurs pays occidentaux, dont les États-Unis. Il a en outre appelé les Syriens exilés à rentrer chez eux pour *"reconstruire"* le pays, à majorité arabe sunnite, où cohabitent plusieurs communautés ethniques et confessionnelles.

Quelque six millions de Syriens, soit un quart de la population, ont fui le pays depuis 2011, quand la répression de manifestations prodémocratie a déclenché une guerre dévastatrice qui a fait plus d'un demi-million de morts.

FRONTEX VIOLE LES DROITS FONDAMENTAUX EN QUASI-IMPUNITE

Frontex, l'agence de garde-frontières de l'Union européenne, fait face à des preuves de plus en plus nombreuses de complicité de violations des droits de l'homme, notamment en mer Égée et en Méditerranée centrale. Les groupes de défense des droits de l'homme affirment que malgré cela, les décisions de justice ont protégé l'agence de toute responsabilité et restreint la justice pour les victimes.

Un juriste chez Front-Lex, un groupe d'avocats qui contestent les politiques migratoires européennes devant les tribunaux, seulement cinq affaires contre l'agence ont été portées devant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) depuis sa création en 2004, et toutes ont été rejetées.

Les migrants qui tentent de poursuivre Frontex en justice se heurtent à des obstacles extrêmement élevés et sont soumis à une obligation de preuve de certitude que peu d'entre eux peuvent respecter. Ces obstacles à la justice pour les victimes des opérations de Frontex suscitent de sérieuses inquiétudes quant à l'engagement de l'UE en faveur de l'État de droit. Parallèlement aux batailles juridiques en cours contre Frontex, les groupes de défense des droits continuent d'appeler à la nécessité urgente d'une réforme. Les défenseurs des droits de l'homme soulignent que l'accès à la justice est une pierre angulaire du cadre juridique de l'UE et qu'aucune agence, y compris Frontex, ne devrait être à l'abri de tout contrôle.

file:///C:/Users/miche/Downloads/article_43123-11.pdf

ALLEMAGNE

Une artiste d'origine afghane signe le timbre de Noël de la poste

Installée à Munich, naturalisée allemande, elle a fui l'Afghanistan au début des années 1990 pour se réfugier en Europe. L'une de ses œuvres contemporaines se retrouve aujourd'hui sur l'un des timbres spéciaux que la poste allemande (Deutsche Post) édite pour célébrer les fêtes de Noël. *"Je suis heureuse, c'est un honneur"*, se réjouit-elle, devenant la première femme artiste dont

l'œuvre est choisie pour ces timbres édités spécialement pour les fêtes de fin d'année.



Crédits : Benjamin Mang/Atelier Maqsoodi – d'après <https://www.infomigrants.net/fr/post/61843/en-allemande-une-artiste-dorigine-afghane-signe-le-timbre-de-noel-de-la-poste>

Elle est née dans la ville d'Herat, dans l'ouest de l'Afghanistan, il y a 67 ans. Adulte, elle travaille comme enseignante dans le secondaire. Sa sœur dirige alors la plus grande école pour filles de la ville. Elle est abattue dans la rue par un islamiste radical en 1979. Après ce meurtre, elle quitte le pays avec son mari. Ils partent d'abord à Leningrad (devenu Saint-Pétersbourg) en Russie, où elle obtient une bourse d'artiste. Elle décroche son diplôme, mais il lui est impossible de rentrer en Afghanistan, où la guerre civile fait rage. Avec leurs deux filles, la famille arrive à Munich en 1994 pour y demander l'asile. Depuis, ils ont tous obtenu la citoyenneté allemande. *"Mais mes racines sont afghanes. C'est en moi."*

À Munich, elle a été découverte par des artistes verriers qui l'ont encouragée à imaginer des vitraux pour les églises. Son succès est tel qu'elle finit par réaliser l'un des projets d'art moderne les plus spectaculaires pour l'Église allemande, et ce en participant à la rénovation des vitraux de l'abbaye bénédictine de Tholey, dans l'État fédéral de Sarre frontalier de la France. Datant du XIII^e siècle, il s'agit du plus ancien monastère d'Allemagne. Trois des vitraux ont été conçus par un peintre allemand de renommée mondiale. Elle en a réalisé 29. Ses couleurs dominent maintenant la nef de l'église. Avant ce projet, son travail était pratiquement inconnu en Allemagne, même si elle avait déjà travaillé pour des commanditaires aux États-Unis ainsi que pour une église en Autriche. Depuis l'achèvement des vitraux de cette église elle a été sollicitée pour compléter les vitraux dans d'autres églises et institutions religieuses dans son pays d'accueil.

Elle est musulmane et prône une approche humaniste. Elle peint *"pour tout le monde"*, quelles que soient les croyances religieuses. Pour elle, la *"fenêtre de Noël" de Tholey est une représentation de la "lumière céleste"*. C'est cette fenêtre qui a été spécialement choisie pour le timbre spécial de Noël. *"L'interprétation est libre. C'est la beauté de toute œuvre d'art"*, rappelle l'artiste.

En Allemagne, le ministère des Finances est l'émetteur officiel des timbres depuis 1995. Les Églises protestante et catholique alternent chaque année pour proposer un motif. La *"fenêtre de Noël" de Tholey* qui mesure plus de quatre mètres de haut a été reproduite à la taille d'un timbre par des graphistes, basés à Dortmund, dans l'ouest de l'Allemagne. Malgré sa petite taille, la reproduction transporte la puissance des couleurs typique de son travail ainsi que le dynamisme de la scène.

Le timbre de Noël est tiré à plusieurs millions d'exemplaires. *"Ce serait génial si ce timbre encourageait les gens à interagir à nouveau avec cette lumière céleste"*, dit-elle. *"Et peut-être qu'ils visiteront Tholey [...] pour être touchés et voir les vitraux dans toute leur splendeur."* Elle espère aussi que son histoire sera une source d'inspiration pour les jeunes artistes qui sont récemment arrivés en Allemagne. *"L'art, c'est ma langue à moi, c'est pourquoi je n'ai jamais perdu espoir"*.

"Porter plusieurs cultures en vous et être ouvert est un atout merveilleux."

Rassemblement de l'extrême droite à Magdebourg pour dénoncer l'immigration

L'extrême droite allemande s'est rassemblée lundi 23 décembre 2024 à Magdebourg, trois jours après l'attaque à voiture bélier sur un marché de Noël de la ville, imputée à un médecin saoudien. Même si les mobiles du suspect restent flous, le carnage qui a fait cinq morts, dont un garçon de 9 ans, et plus de 200 blessés a relancé le débat sur la sécurité et de l'immigration, désormais au cœur de la campagne pour les législatives anticipées du 23 février 2025.

Au même moment lundi, le mouvement "Gib Hass keine Chance" ("Ne donne aucune chance à la haine") s'est rassemblé à proximité. *"Nous constatons avec effroi et colère que des personnes veulent instrumentaliser cet acte cruel pour leur politique"*, indique le mouvement anti-AfD, qui a appelé à "la tolérance et l'humanité."

"La terreur est arrivée dans notre ville" a déclaré le chef de l'AfD et a condamné *"l'échec politique monstrueux"* qui a mené à l'attaque dont le suspect est un réfugié saoudien. *"Nous devons fermer les frontières (...), nous ne pouvons plus accueillir des fous furieux venus de tous les pays"*, a-t-il ajouté, devant les militants du parti anti-immigration. Sa formation, hostile aux migrants, antisystème et prorusse, est créditée d'environ 20 % d'intentions de votes dans les sondages, derrière les conservateurs (32 %) et devant le parti de centre gauche du chancelier (15 %). Mais aucun parti ne veut coopérer avec l'AfD. Sous pression, le gouvernement du chancelier a promis dimanche une enquête rapide et minutieuse pour clarifier d'éventuelles erreurs des autorités dans la prévention de l'attaque.

L'Arabie saoudite avait demandé à Berlin l'extradition du Saoudien de 50 ans, après avoir averti à plusieurs reprises qu'il *"pourrait être dangereux"*. Installé en Allemagne depuis 2006, ce psychiatre saoudien disposait du statut de réfugié. Dans ses publications nombreuses sur les réseaux sociaux, il avait exprimé des opinions hostiles à l'islam, sa colère contre les fonctionnaires allemands de l'immigration et son soutien aux récits conspirationnistes d'extrême droite sur une *"islamisation"* de l'Europe. D'autres éléments sur cet homme au profil atypique : ses collègues doutaient de ses compétences. Il avait été traité pour troubles psychiques.

L'association allemande de la police criminelle (BDK) a mis en garde lundi contre *"des accusations prématurées ou même l'instrumentalisation politique des événements"*, surtout à un moment où l'état de certaines victimes reste très grave. Les autorités de la ville sont aussi dans le collimateur, certains leur reprochant une sécurité défailante. L'auteur présumé avait pu emprunter une voie d'accès non sécurisée du marché de Noël puis a foncé sur la foule à bord d'un puissant véhicule BMW de location. La municipalité de Magdebourg s'est défendue en expliquant que cette ouverture était réservée aux ambulances ou pompiers en cas d'urgence. La sécurité des marchés de Noël avait pourtant été considérablement renforcée, notamment par l'installation de bornes en béton à leurs accès, après un acte similaire commis il y a huit ans sur un marché de Noël de Berlin, qui avait fait 13 morts. L'Allemagne avait également durci sa politique de sécurité cette année, notamment via un contrôle renforcé sur le port d'armes, suite à plusieurs attaques meurtrières au couteau, dont l'une a fait trois morts et huit blessés lors d'un festival d'été à Solingen (ouest).

Syriens en Allemagne : partir ou rester ?

L'Allemagne compte la plus importante diaspora syrienne en Europe. Les Syriens sont partagés quant à leur éventuel retour au pays.

Malgré la précarité de la situation politique et sécuritaire qui règne en Syrie près de deux semaines après le renversement du régime de Bachar al-Assad, les autorités allemandes ont suspendu les procédures de demandes d'asile en cours d'exilés syriens. Ce gel n'affecte toutefois pas les Syriens dont le droit d'asile a déjà été reconnu ou qui résident en Allemagne. En revanche, l'inquiétude monte chez les près de 330.000 Syriens bénéficiant d'une protection subsidiaire. Ce statut temporaire peut

être levé dès que les conditions en Syrie sont considérées comme suffisamment sûres pour qu'ils puissent y retourner. La ministre allemande de l'Intérieur assure qu'il est trop tôt pour spéculer sur des plans concrets. Mais les appels à expulser se font avec insistance au sein d'une partie de la classe politique, notamment chez les conservateurs, favorables pour les prochaines élections législatives anticipées, qui doivent se dérouler fin février. Un député de la CDU, ancien ministre de la Santé sous Angela Merkel, a plaidé pour l'organisation de vols charters et d'une prime de 1.000 euros pour chaque Syrien expulsé.

De nombreuses personnes disent vouloir retourner en Syrie. Certains ont encore de la famille dans le pays, d'autres ont perdu des proches dans le conflit. Cette même volonté de quitter l'Allemagne se retrouve chez les exilés issus des minorités religieuses et ethniques en Syrie, où leur avenir reste incertain avec l'arrivée au pouvoir d'un régime islamiste radical.

"Je veux retourner à Damas, dès que c'est sûr. Toute ma famille est là-bas", explique un Kurde qui vend des pâtisseries à Bad Godesberg. "Je remercie l'Allemagne et tous les pays qui nous ont acceptés. Ils nous ont accueilli pendant longtemps. Nous devons accepter cette idée de retourner (en Syrie)."

Non loin de là, le dirigeant d'un restaurant "Le Damas" un 'homme de 46 ans est arrivé en Allemagne en 2015, avant que sa famille ne le rejoigne. Comme plus de 160 000 Syriens, il possède aujourd'hui la citoyenneté allemande. Il dénonce les appels à renvoyer les Syriens. "Le gouvernement qualifie ces personnes (le groupe islamiste radical HTS qui domine le nouveau pouvoir en Syrie) de terroristes. Comment pouvez-vous renvoyer des personnes dans les bras de terroristes. Il faut d'abord un gouvernement approprié en Syrie. Après seulement on peut parler des retours." Avec leurs passeports allemands, lui et sa famille n'ont pas à craindre d'être expulsés. Pour lui, pas question de retourner en Syrie : *"J'ai me suis construit une nouvelle vie ici, je me sens chez moi. L'Allemagne est mon chez moi."* Pour lui, la chute de l'ancien régime signifie avant tout qu'il lui sera possible de visiter sa famille restée en Syrie et qu'il n'a plus vue depuis 12 ans.

En revanche, les personnes ayant le statut de réfugié en Allemagne risquent de se voir retirer leur droit de séjour si elles se rendent en Syrie. Elles pourraient même être interdites de revenir dans le pays. De nombreux Syriens affirment vouloir participer à la reconstruction du pays. Pour l'Allemagne, leur départ changerait le visage de nombreux secteurs d'activités, dans les universités et les écoles. *"Bien sûr, ce serait une perte". "Ces gens paient aussi des impôts, il faut le voir sous cet angle."* Cette femme de 63 ans ajoute que selon elle, beaucoup de Syriens sont bien intégrés, elle pense aussi que *"le nombre d'étrangers devient incontrôlable"*, en montrant dans la rue principale une série de magasins et des entreprises tenus par des Syriens, des Irakiens, des Libanais et des Marocains à côté des commerces allemands. *"À un moment donné, qu'il s'agisse de Syriens ou de personnes d'autres pays, ça suffit"*, affirme-t-elle. Un Allemand de 38 ans, ne partage pas cet avis. Il estime que l'Allemagne doit continuer à accueillir les nouveaux arrivants et critique la décision du gouvernement de geler les demandes d'asile des Syriens. Pour lui, chaque personne doit pouvoir de décider elle-même si elle veut rentrer en Syrie ou non.

AUTRICHE

L'Autriche a été un des premiers pays à réagir après la chute du régime du président Bachar el-Assad en Syrie, en annonçant suspendre les demandes d'asile des réfugiés de ce pays et préparer *"un programme d'expulsion"*. L'Autriche, est le deuxième pays d'accueil de la diaspora syrienne en Europe après l'Allemagne, le premier rapporté à sa population d'environ neuf millions d'habitants. Sur place, les réfugiés, pour certains, bien intégrés et menacés dans leur pays, sont sidérés par la violence des déclarations politiques.

ESPAGNE

En Espagne, le gouvernement souhaite régulariser 900 000 sans-papiers en trois ans

Approuvée fin novembre 2024 par le gouvernement socialiste la réforme a pour objectif d'accélérer l'obtention des permis de séjour et d'assouplir leurs conditions d'attribution. Elle pourrait permettre la régularisation de 300 000 travailleurs sans-papiers par an d'ici 2027. Une main d'œuvre indispensable pour maintenir "*le niveau de vie*" de l'Espagne d'ici 2050, selon le gouvernement. Le pays est touché par le vieillissement démographique, et son taux de natalité est parmi les plus bas d'Europe.

Les régularisations devraient bénéficier à plusieurs secteurs économiques en tension, comme ceux de la construction, de l'agriculture, de l'hôtellerie ou de la restauration. Les étrangers y représentent déjà jusqu'à la moitié des effectifs. Pour un propriétaire d'un restaurant dans le centre de Madrid, la réforme était indispensable. S'il peine à recruter serveurs et cuisiniers, les candidats, eux, ne manquent pas. "*Parfois, jusqu'à cinq personnes par jour viennent me demander du travail*". "*J'aimerais les employer, car elles sont très compétentes, mais elles n'ont pas de papiers et ne peuvent donc pas travailler*". D'après la dernière enquête de la principale association hôtelière espagnole, plus de 60 % des restaurateurs auraient du mal à recruter. "J'espère que cette réforme va équilibrer l'offre et la demande, et que tout ira mieux".

La réforme répond à un **impératif économique**, mais pas seulement. Pour la ministre de l'Inclusion, de la Sécurité sociale et des Migrations, à l'origine de cette réforme, le texte a aussi une **portée "humaniste"**. "*Nous sommes conscients de l'importance des liens familiaux, et nous avons pour cela assoupli les conditions nécessaires au regroupement familial*". Avec cette réforme, les couples n'auront plus besoin d'être mariés pour solliciter le regroupement familial, tant qu'ils peuvent prouver leur relation "*intime*". L'âge limite des enfants pour être éligible à ce motif d'immigration sera quant à lui porté à 26 ans — contre 21 ans actuellement et 18 ans en France.

Pour elle, ce nouveau règlement sur l'immigration est "*nécessaire*", mais aussi bénéfique à l'ensemble de la société. "*L'Espagne doit choisir : être un pays ouvert et prospère ou un pays fermé et pauvre. Nous avons choisi la première option*".

Avec l'adoption de cette loi, l'Espagne devient, selon la ministre socialiste, "*le phare de l'Europe*" et l'ambassadrice d'une "*politique migratoire qui met au centre les droits humains*". Un défi de taille pour le pays. Il est l'une des principales portes d'entrée des migrants en Europe. Depuis début janvier 2024, presque 57 000 personnes y sont entrées illégalement, principalement en empruntant la dangereuse route des îles Canaries. C'est 13 % de plus que l'année dernière.

Cette politique migratoire "*humanitaire et responsable*", n'est pas du goût de toutes les formations politiques. "*Vous êtes en train de prendre des décisions, Madame la ministre, très dangereuses*", a chargé le 27 novembre 2024 la députée du parti d'extrême droite VOX, devant le Parlement : "*elles vont transformer notre nation, et pourraient l'anéantir à long terme*". La très conservatrice andalouse a dénoncé "*l'effet d'appel*" que la réforme allait provoquer. VOX a présenté une motion de censure pour abroger le texte. Elle a été rejetée grâce aux votes de la gauche, de l'extrême gauche et de plusieurs partis indépendantistes. La droite s'est quant à elle abstenue.

Les demandeurs d'asile, "perdants" de la réforme

Pour les associations d'aide aux migrants, la réforme a aussi des zones d'ombre. Selon une avocate et spécialiste du droit d'asile, si elle bénéficiera à de nombreux travailleurs étrangers, étudiants et familles, elle va néanmoins porter préjudice aux plus de 190 000 demandeurs d'asile en attente de traitement de leur dossier. Auparavant, les migrants dont la demande d'asile était refusée pouvaient immédiatement solliciter un autre type de permis de séjour en prouvant qu'ils avaient vécu deux ans sur le territoire espagnol. Avec la réforme, le temps passé par les migrants en Espagne durant le traitement de leur demande d'asile — environ deux ans — ne sera plus pris en compte. S'ils sont déboutés, les compteurs seront remis à zéro : ils devront passer deux ans supplémentaires en situation irrégulière avant de pouvoir solliciter une autorisation de séjour.

Une injustice pour cette professionnelle qui travaille depuis 17 ans au sein de la

commission espagnole d'aide aux réfugiés (CEAR) craint que le texte ne décourage des personnes qui pourraient bénéficier du droit d'asile, à se lancer dans la procédure. *"Pour moi, le gouvernement tente de décourager les migrants de bénéficier d'une protection internationale, par crainte qu'ils n'utilisent ce motif pour tenter de se régulariser"*. D'après la ministre, cette crainte est infondée : *"Il est très important que les demandeurs d'asile aient accès à la protection internationale, et la réforme en offre toutes les garanties"* rassure-t-elle.

Alors que la réforme entrera en vigueur le 20 mai 2025, l'immigration s'est imposée ces dernières années comme l'un des principaux sujets de débat dans la société espagnole. D'après la dernière enquête du centre d'investigation sociologique publiée en novembre 2024, elle serait considérée comme un problème par presque 20 % des personnes interrogées. Une inquiétude grandissante des citoyens, qui ne décourage cependant pas Pedro Sánchez. *"Nous, les Espagnols, sommes les enfants de la migration. Nous ne serons pas les parents de la xénophobie. Faisons une politique migratoire dont nos aînés peuvent être fiers. Et faisons une politique migratoire qui garantit l'avenir de leurs petits-enfants."* a conclu le 9 octobre le Premier ministre devant le Parlement.

Canaries

Le chef de la Protection civile accusé de "traite d'êtres humains" envers des migrants

Le chef de la Protection civile de Tenerife a été arrêté par la police espagnole pour *"traite d'êtres humains"* et *"agressions sexuelles"*, dimanche 22 décembre. Il a été destitué de ses fonctions cinq jours après son arrestation, qui a eu lieu le 14 novembre 2024, et placé en détention provisoire. Le fonctionnaire – également coordinateur de l'ONG SOS Desaparecidos Canarias - proposait son aide aux exilés pour régulariser leur situation, en échange de travaux domestiques à son domicile. Ainsi, *"de nombreux migrants ont quitté leur centre d'accueil"* pour s'installer dans une ferme lui appartenant. Ils y faisaient le ménage, s'occupaient des animaux et effectuaient des travaux agricoles sept heures par jour et sans salaire à la clé.

L'un des plaignants a raconté à la police avoir bien pris conscience de la supercherie. Mais sa situation irrégulière et la position du chef l'ont dissuadé, à l'époque, de porter plainte. Cette même personne a également indiqué avoir été victime d'attouchements sexuels non consentis de la part du chef de la Protection civile. Dans leur compte-rendu, les policiers affirment que l'accusé se faisait appeler *"papa"* par les migrants qu'il exploitait et entretenait une *"relation paternaliste"* avec ses victimes, qu'ils surnommaient *"les enfants"*. En un an, l'accusé a exploité 16 migrants, dont sept avaient moins de 18 ans.

À l'annonce de son arrestation, ses collègues de la Protection civile se sont dits *"sous le choc"*. L'association SOS Desaparecidos assure *"ne jamais avoir reçu de plainte"*. *"Pendant plus de sept ans, il a exercé ses fonctions avec altruisme, en soutien aux personnes disparues et à leurs familles"*, assure-t-elle.

Les Canaries connaissent depuis quelques années une recrudescence des arrivées de migrants depuis les côtes ouest-africaines. Cette année, plus de 41 000 personnes ont atteint l'archipel après une dangereuse traversée de l'Atlantique. Parmi elles figurent de nombreux mineurs non accompagnés, très vulnérables à l'exploitation ou aux agressions.

GRECE

Au moins huit migrants sont morts dans un naufrage

Au moins huit migrants sont morts dans un naufrage au large de l'île grecque de Rhodes : tel est le bilan d'un nouveau naufrage survenu dans la matinée de vendredi 20 décembre 2024 au large de l'île grecque de Rhodes, ont indiqué les autorités locales. Un canot de migrants a chaviré à cinq miles de la plage d' Afantou, alors qu'il tentait de prendre la fuite, précisent les garde-côtes dans un communiqué.

L'embarcation a été repérée par les autorités portuaires au moment où le passeur tentait de débarquer les exilés. Le conducteur du bateau aurait "*perdu le contrôle*" alors qu'il tentait d'échapper à un navire de patrouille grec. L'embarcation a heurté le bateau des garde-côtes, ce qui a entraîné la chute des passagers. **18 exilés**, dont certains blessés, ont pu être **secourus**, et huit cadavres récupérés. Les recherches se sont poursuivies vendredi matin en mer pour retrouver d'éventuels survivants et disparus. Le conducteur du canot a été interpellé, il s'agirait d'un ressortissant turc, selon les premières informations.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos>

5 morts et une quarantaine de disparus au large de la Crète

Cinq migrants ont péri samedi 14 décembre 2024 dans le naufrage de leur embarcation au large de la Crète, ont annoncé les garde-côtes grecs. **Une quarantaine de personnes** seraient aussi **portées disparues**. **Trente-neuf personnes ont été secourues**, toutes des hommes.

Une vaste opération de recherche des disparus à laquelle participent plusieurs navires et aéronefs a eu lieu dans la zone maritime près de l'île de Gavdos, à proximité de la côte méridionale de la Crète. Le bateau transportant les migrants a coulé peu après minuit à 12 milles marins (22 km) au sud-ouest de la Crète. Un migrant dans un état grave a été admis dans l'unité de soins intensifs de l'hôpital de La Canée, dans l'ouest de la Crète. Trois autres personnes sont également hospitalisées, pour des problèmes cardiaques et d'hypothermie. Aucune information n'a pour l'instant été dévoilée sur les nationalités, le sexe ou l'âge des personnes secourues et disparues.

Gavros

Dans deux autres incidents distincts au large de l'île de Gavdos, samedi 14 décembre 2024, **88 migrants** ont été localisés et secourus par un pétrolier battant pavillon britannique et **47 personnes** par un cargo battant pavillon maltais.

La Grèce a connu cette année une hausse de 25% des arrivées de personnes fuyant la guerre et la pauvreté, avec une augmentation de 30% rien qu'à Rhodes et dans le sud-est de la mer Égée, selon le ministère des Migrations.

Depuis le début de l'année, Gavdos et la Crète sont devenues un nouveau point d'entrée en Europe pour les migrants partis des côtes libyennes, plus précisément de la ville de Tobrouk, distante de 180 km. "*Ces départs sont de plus en plus fréquents*", selon le chef de mission Libye auprès de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). "*C'est moins risqué pour eux de prendre la mer rapidement après être arrivés dans le pays, sans aller jusque dans l'ouest*". Traverser la Libye sur une telle distance exposerait les migrants à des risques d'arrestations, de violences ou encore de détentions.

ITALIE

L'Italie veut poursuivre l'accord avec l'Albanie sur la délocalisation des demandeurs d'asile

Le gouvernement italien s'est engagé lundi 23 décembre 2024 à poursuivre la mise en place de l'accord sur ses centres controversés pour demandeurs d'asile en Albanie, même s'ils restent vides en raison de recours en justice. Ces centres sont devenus opérationnels en octobre 2024, mais la justice italienne a condamné la détention des deux premiers groupes d'hommes qui y ont été transférés et qui ont donc ensuite été renvoyés dans la péninsule. L'Italie a établi une liste de pays dits « *sûrs* » et les demandes d'asile de personnes originaires de ces pays sont traitées de façon accélérée. Selon l'accord, seuls les hommes originaires de ces pays peuvent être emmenés dans les centres albanais. Le personnel italien des centres a lui-même été rapatrié en Italie en novembre 2024.

Matteo Salvini relaxé bien qu'ayant bloqué l'Open Arms en mer avec 147 migrants à son bord

Matteo Salvini, le chef de La Ligue, parti anti-immigration membre de la coalition ultraconservatrice actuellement au pouvoir à Rome, a été relaxé par la justice italienne en première instance ce vendredi 20 décembre 2024. *"Le tribunal de Palerme (...) relaxe Matteo Salvini des faits qui lui sont reprochés, le délit n'étant pas établi"*, a déclaré le juge, sans motiver sa décision. Le vice-premier ministre était jugé pour abus de pouvoir et privation de liberté après avoir bloqué, en août 2019, le navire humanitaire Open Arms alors que 147 personnes secourues en mer étaient à bord.

L'équipage de l'Open Arms témoignait au quotidien que la santé physique et mentale des migrants à bord du navire avait atteint un point critique, avec des conditions sanitaires désastreuses, dont une épidémie de gale. Pour Matteo Salvini en revanche, *"la situation n'était pas dangereuse"*. Cette affaire était intervenue alors que le chef du gouvernement italien avait mis en place une politique des *"ports fermés"*, refusant ainsi l'entrée aux navires humanitaires qui secouraient les migrants effectuant la traversée, souvent mortelle, depuis les côtes nord-africaines. Cette attitude avait, à l'époque, été qualifiée de *"honte pour l'humanité"* par le gouvernement espagnol qui avait accueilli une partie des exilés. L'affaire avait fait le tour du monde et avait duré près de trois semaines. D'autres pays de l'Union européenne (UE) avaient proposé d'accueillir les migrants, des ONG étaient intervenues, et l'acteur hollywoodien Richard Gere s'était invité sur le navire en signe de solidarité.

Après trois semaines bloqués à bord, les migrants avaient finalement été autorisés à débarquer sur l'île italienne de Lampedusa après une décision de justice prise par un juge qui avait embarqué sur le navire et constaté la détresse des migrants.

"La tristesse va aux personnes qui ont été privées de leur liberté. Nous attendons les motivations des juges pour évaluer si nous ferons appel de la sentence, comme nous espérons que le parquet le fera également", a réagi l'ONG. *"Acquitté par la justice, mais pas par l'histoire. Nous continuerons les sauvetages en mer"*, a tweeté le fondateur d'Open Arms.

D'autre part, l'annonce a été accueillie par les applaudissements des soutiens du dirigeant nationaliste dans la salle d'audience. *"Après trois années [de procès], le bon sens a gagné, La Ligue a gagné, l'Italie a gagné"*, a réagi Matteo Salvini. *"Défendre les frontières, défendre la patrie, lutter contre les passeurs, les trafiquants, les ONG étrangères et protéger nos enfants n'est pas un délit mais un droit"*. Son avocate a dénoncé dans une ultime plaidoirie *"l'instrumentalisation des migrants pour combattre des ministres ne plaisant pas à une certaine partie de l'opinion politique"* en Italie, reprenant implicitement les diatribes récurrentes de son client contre les *"juges politisés"*. Malgré leurs différends personnels, la Première ministre italienne, a salué Vendredi soir 20 décembre 2024, *"une bonne nouvelle"*. Même son de cloche de la part des alliés européens du vice-Premier ministre d'extrême droite. *"La justice a prévalu"*, s'est félicité le Premier ministre hongrois, tandis que la députée française Marine Le Pen s'est dite *"soulagée"*.

Cette relaxe intervient alors que le gouvernement actuel italien est aussi en proie avec la justice au sujet de sa politique migratoire. En octobre 2024, une décision de justice a invalidé la rétention de migrants dans les centres installés en Albanie avec qui l'Italie a conclu un accord afin d'externaliser les demandes d'asile des ressortissants étrangers arrivant sur son sol.

Le décret Piantedosi qui régit les sauvetages en mer depuis fin 2022 est également examiné depuis la mi-octobre par la Cour constitutionnelle italienne, après avoir été attaqué devant le Tribunal de Brindisi par SOS Méditerranée. Depuis son adoption fin 2022, ce décret oblige les ONG à se rendre *"sans délai"* au port de débarquement assigné par les autorités italiennes juste après un premier sauvetage. Les autorités assument ainsi de limiter les activités des navires de sauvetage civils, les accusant d'encourager l'immigration. Depuis, les ONG dénoncent régulièrement l'assignation de ports très éloignés - parfois à plusieurs jours de navigation - et une entrave à leur action humanitaire. Plusieurs amendes et immobilisation de navires ont eu lieu pour non-respect de cette loi.

POLOGNE

Suspension temporaire du droit d'asile

Depuis août 2021 et l'augmentation des arrivés de migrants via la frontière biélorusse, la Pologne comme l'Union européenne (UE) sont vent debout contre Minsk et son partenaire russe. Selon elles, la Russie et la Biélorussie mènent une "guerre hybride" en envoyant des migrants aux frontières européennes pour déstabiliser les États membres de l'UE.

Le 18 décembre 2024, le gouvernement a adopté une loi autorisant la suspension du droit d'asile pendant 60 jours, en cas "*d'instrumentalisation*" de l'immigration illégale, dans une zone précise du pays. Cette suspension pourra être prolongée pour une période de 60 jours supplémentaires, avec l'accord du Parlement. Avant d'entrer en vigueur, le texte doit encore être validé par le Parlement - contrôlé par la coalition pro-européenne au pouvoir - puis signé par le président. Avec cette suspension temporaire du droit d'asile en cas "*d'instrumentalisation*", la Pologne pense donc pouvoir mettre un frein aux flux de migrants. Suspendre l'accès à la protection est pourtant illégal au regard du droit international et de la convention de Genève, que la Pologne a signé en 1991. Mais pour une professeure de sciences politiques à Sciences Po Aix, "*le droit international pèse peu*" face au soutien indéfectible de l'Union européenne au gouvernement polonais. Le 11 décembre 2024, la Commission européenne a donné son accord à Varsovie. "*En cas 'd'instrumentalisation' des migrants, les États membres peuvent exceptionnellement limiter l'exercice des droits fondamentaux, comme le droit d'asile*", pour la vice-présidente de la Commission en charge de la sécurité. Ces mesures doivent être "*exceptionnelles, temporaires, proportionnées*" et dans des cas clairement définis. "*Nous ne laisserons jamais les autocrates utiliser nos valeurs européennes contre nous*", a abondé la présidente de la Commission européenne. Le même jour, la Commission a annoncé le versement d'une enveloppe de 52 millions d'euros à Varsovie, pour soutenir la surveillance de ses frontières.

Ce blanc-seing n'est pas surprenant. "*Le pacte asile et migration voté par l'UE durcit l'accès au droit d'asile de la même manière que Varsovie, notamment via les dispositifs de 'filtrage' des migrants aux frontières de l'UE*". Ce "filtrage" est en effet prévu pour les personnes statistiquement les moins susceptibles d'obtenir l'asile : elles seront hébergées dans des centres le temps que leur dossier soit examiné, de façon accélérée, dans le but de renvoyer les déboutées plus rapidement.

Soit une grave entrave à la protection pour de nombreuses ONG : "*Ces règlements permettent un examen expéditif des demandes d'asile, qui fait craindre une augmentation significative des violations des droits des demandeurs*", s'insurgent France terre d'asile et Forum réfugié. Le 10 décembre 2024, Human Rights Watch a exhorté la Pologne à "*montrer l'exemple*", alors que le pays prend la présidence du Conseil de l'UE en janvier 2025. Amnesty International s'est insurgé du caractère "*clairement illégal*" de cette décision. "*Ces propositions mettent en danger les droits des personnes sollicitant l'asile. Elles pénalisent des personnes qui peuvent avoir été victimes de violence et de traite d'êtres humains, ou attirées par duperie jusqu'aux frontières de l'UE*"

Ce n'est pas la première fois que la Pologne prend des libertés avec le droit international pour empêcher les arrivées de migrants sur son territoire. En octobre 2021, le parlement a légalisé les refoulements d'exilés à la frontière. Ce qui est pourtant interdit par l'article 33 de la Convention de Genève et par la Constitution polonaise.

A l'est de la Pologne, entre le 1er juillet 2023 et le 16 janvier 2024, 6 070 refoulements ont été perpétrés par les garde-frontières polonais, d'après les autorités. Et en fonction des agents, ces arrestations sont plus ou moins violentes. "*Les migrants nous racontent souvent par exemple avoir été gazés juste après avoir été arrêtés, comme ça, sans raison*". Un jeune Soudanais installé aujourd'hui à Varsovie, a été ramené à huit reprises côté biélorusse, bien qu'il a, à chaque fois, demandé l'asile. "*Les gardes-frontières frappent [les migrants], cassent les téléphones et nous*

aspergent de gaz dans les yeux. Je ne m'attendais pas à subir ça. Moi, je voulais juste fuir la guerre, et trouver un pays qui me protège". D'autres décisions, légales mais tout aussi controversées, complètent cette politique migratoire, entamée sous le précédent gouvernement nationaliste Droit et Justice (PiS). En juillet 2024, le Parlement polonais a autorisé les forces de l'ordre déployées à la frontière biélorusse - soldats, garde-frontières, agents de polices – à tirer à balles réelles « *de façon préventive* » ou en "*situation de légitime défense*" sur quiconque tenterait de violer la frontière.

"Ce gouvernement, qui se dit libéral, va plus loin que le précédent en matière de politique migratoire. Cela peut s'expliquer par des raisons purement électoralistes, mais cette stratégie s'inscrit aussi dans un contexte de droitisation en Europe. Restreindre le droit d'asile n'est pas une spécificité polonaise : il y a un an, le Parlement français votait la très restrictive loi Immigration".

SUEDE

La Suède souhaite durcir les règles concernant les dépôts de demandes d'asile

Le gouvernement suédois a annoncé mardi 17 décembre 2024, un projet de loi qui limiterait la possibilité pour les demandeurs d'asile déboutés de déposer une nouvelle demande sans avoir quitté le pays, souhaitant ainsi lutter contre la "*clandestinité*". Plus de sept demandes d'asile sur dix sont rejetées, mais un "*nombre considérable*" de personnes restent pourtant sur le territoire, a déclaré le ministre de la politique de migration et d'asile. Pour y remédier, la nouvelle législation propose que ces décisions restent valables pendant cinq ans à compter du départ de la personne du pays. Le texte prévoit aussi d'empêcher les demandeurs déboutés de solliciter un permis de séjour pour travail tout en restant en Suède. Cette réforme doit encore être validée par le Parlement, mais le gouvernement souhaite une entrée en vigueur dès avril prochain.

Le gouvernement de centre-droit - une coalition minoritaire soutenue par les Démocrates de Suède, un parti anti-immigration - est arrivé au pouvoir en 2022 avec comme promesse de lutter contre l'immigration. En vertu de la législation actuelle, une demande d'asile rejetée et une décision d'expulsion deviennent caduques au bout de quatre ans après leur entrée en vigueur, que la personne ait quitté le pays ou non. Si la demande est rejetée, "*vous devez quitter le pays*", a lancé le ministre, ajoutant que le système actuel permet aux demandeurs d'asile déboutés de faire réexaminer leur dossier, "*même si leur situation n'a pas changé*". Une règle qui encourage certains à "*entrer dans la clandestinité*" pendant quatre ans avant de déposer une nouvelle demande sans avoir quitté la Suède, a-t-il déploré. Selon le gouvernement, environ 25 % des demandes d'asile déposées en 2023 provenaient de personnes dont les refus précédents avaient atteint ce délai de prescription.

Suspension des demandes d'asile pour les Syriens

La Suède a accueilli un grand nombre de personnes souhaitant immigrer sur son sol depuis les années 1990, principalement en provenance de régions en proie à des conflits, notamment d'ex-Yougoslavie, de Syrie, d'Afghanistan, de Somalie, d'Iran et d'Irak.

En 2015, pendant la crise des migrants en Europe, la Suède a accueilli 160 000 demandeurs d'asile, dont beaucoup de Syriens, soit le taux d'accueil le plus élevé par habitant dans l'Union européenne. Le pays cherche aujourd'hui à pousser un maximum de personnes d'origine étrangère à quitter le pays. La coalition de droite au pouvoir a notamment proposé en septembre d'augmenter le montant de l'aide au retour volontaire des migrants dans leur pays d'origine. Le gouvernement souhaite le faire passer à 30 000 euros par personne. Plus récemment, la Suède s'est jointe à plusieurs autres pays européens pour annoncer, quelques heures seulement après la chute du régime en Syrie, la suspension des demandes d'asile pour les Syriens.

ASIE

SYRIE

L'Union européenne débloque un milliard d'euros d'aide pour les réfugiés syriens en Turquie

"La chute du régime Assad donne de l'espoir au peuple syrien. L'espoir de rentrer chez eux et de reconstruire leur vie. C'est le sentiment le plus naturel qui soit. Cependant, le manque de prévisibilité exige la plus grande prudence", a affirmé la présidente de la commission européenne, mardi 17 décembre 2024 lors d'une rencontre avec le président turc à Ankara. "Une chose est donc très claire : tous les retours doivent être volontaires, sûrs et dignes. Nous travaillons avec le HCR pour nous assurer que les conditions nécessaires sont remplies."

Afin d'obtenir que la Turquie maintienne sur son sol les réfugiés syriens et ne les pousse pas vers l'Europe, l'UE avait accordé deux enveloppes de soutien humanitaire en leur faveur de trois milliards d'euros chacune et selon la commission, ce sont au total près de dix milliards d'Euros que l'Union européenne a mis sur la table pour les réfugiés syriens depuis 2011.

L'Union européenne met sur la table un milliard d'euros pour l'année 2024, des fonds qui seront donc débloqués rapidement et qui doivent servir d'abord à financer des projets éducatifs et de santé publique au profit des réfugiés syriens en Turquie. Ensuite, ces fonds contribueront à la gestion de la migration et des frontières ainsi qu'au retour des réfugiés en Syrie, mais pas dans n'importe quelles conditions.

Retour en Syrie

Voir les item Autriche et Allemagne ci-dessus.

AFRIQUE

COMORES

Le Pays indigné à propos du durcissement de la lutte contre l'immigration à Mayotte

Sur BFMTV et RMC mercredi 18 décembre, le ministre démissionnaire de l'Intérieur, a affirmé qu'à la suite de la catastrophe, « *on ne pourra plus faire comme avant* » en matière d'immigration sur place, promettant notamment d'être « *beaucoup plus dur vis-à-vis des Comores* ». « *On sait très bien qu'il y a une politique comorienne qui consiste [...] à laisser partir [...]. Il y a une forme - le mot est sans doute trop fort - de guerre hybride si j'ose dire, en poussant des populations vers Mayotte pour susciter une sorte d'occupation clandestine* », en assumant des propos sur la nécessité de légiférer sur l'immigration pour reconstruire Mayotte - et avec lesquels il avait déjà déclenché une vive polémique la veille.

« *Il faut changer les règles, a-t-il répété une nouvelle fois. Dans la maternité de Mamoudzou - c'est la plus grande maternité française -, un enfant naît par heure et, malheureusement, 74 % de ces enfants [ont] des mamans qui sont dans la clandestinité* ». Il suffit, même quand on est clandestin, d'accoucher dans ces conditions, pour que demain l'enfant, à sa majorité, devienne lui-même français. C'est ça qu'il faut qu'on règle aussi ». A Mayotte toutefois, depuis la loi asile et immigration de 2018, le droit de la nationalité est déjà dérogatoire puisqu'un demandeur doit prouver qu'au moins l'un de ses deux parents y vivait en situation régulière depuis plus de trois mois lors de la naissance de l'enfant. Le ministre démissionnaire envisage, de porter ce délai à « *un an* ».

« *On ne peut pas être ministre régalien de la République française et parler de cette*

façon »

Toujours dans l'optique de contrer l'immigration illégale sur l'île française, il a évoqué aussi une autre piste. « *Il faudra également envisager de nouveaux moyens de lutte, notamment en utilisant un certain nombre d'outils modernes, de drones, etc. pour prévenir l'arrivée des kwassa* », faisant allusion aux petites barques à moteur utilisées par les migrants illégaux venus des Comores pour rallier Mayotte.

Aux Comores, ces propos ne sont, bien sûr, pas passés inaperçus et sont très commentés à Moroni. « *On ne peut pas être ministre régalien d'une république comme la République française, issue du siècle des Lumières, et parler de cette façon. Ce n'est pas possible*, réagit ainsi le conseiller diplomatique du président. Un tel discours est non seulement inapproprié en période de deuil, mais aussi incohérent avec la responsabilité qui est celle de Paris dans la gestion de Mayotte. *Depuis 1975, la gestion de cette île, c'est la France. Je ne sais donc pas par quelle magie celle-ci veut gérer un territoire et trouver les responsables de telle ou telle situation qu'il s'y produit dans un autre, ailleurs* ».

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20241219-comores-moroni-indign%C3%A9-apr%C3%A8s-les-propos-de-bruno-retailleau-sur-le-durcissement-de-la-lutte-contre-l-immigration-%C3%A0-mayotte>

Les Comores relativement épargnées par cyclone Chido.

Les dégâts occasionnés sur place sont principalement matériels et aucun décès n'y a été enregistré. Selon le directeur général de la Sécurité civile et de la gestion des crises des Comores, le pays a échappé à l'œil du cyclone dont la vitesse a par ailleurs progressivement ralenti à l'approche des côtes des îles de Mohéli, d'Anjouan et de la Grande Comore. Sur le plan humain, les services de secours n'ont enregistré que deux blessés légers à Anjouan et 24 déplacés pris en charge par la sécurité civile et le Croissant-Rouge. Sur le plan matériel, le bilan est un peu plus lourd, avec des bateaux de pêche endommagés, ainsi qu'une ferme avicole et une quarantaine d'habitations précaires complètement détruites. Toujours sur l'île d'Anjouan, les toitures des établissements scolaires ont également été emportées, tout comme sur l'île voisine de Mohéli où plusieurs pylônes électriques ont par ailleurs été arrachés et où des éboulements consécutifs au passage de Chido provoquent le blocage d'un certain nombre d'axes routiers.

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20241216-apr%C3%A8s-mayotte-le-cyclone-chido-touche-les-comores-et-le-mozambiquein>

EGYPTE

L'Égypte se dote d'une première loi sur l'asile, très critiquée par les défenseurs des droits

Le président égyptien a ratifié mardi 17 décembre 2024 la loi n°164/24 portant sur l'asile. Le projet de loi, proposé par le gouvernement, avait été adoptée mi-novembre par le parlement afin de réglementer le statut de réfugié en Égypte. C'est la première fois que Le Caire se dote d'une loi sur l'asile. Depuis 1954, le traitement des demandes d'asile était assuré par le Haut-commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR). Désormais, la loi instaure un Comité permanent pour les affaires des réfugiés chargé de statuer sur les demandes d'asile. Cet organisme comprend des représentants des ministères des Affaires étrangères, de la Justice, de l'Intérieur et des Finances.

La loi, qui n'a pas été officiellement rendue publique, stipule que les exilés arrivés de manière irrégulière en Égypte ont 45 jours pour déposer leur dossier d'asile après leur entrée sur le territoire national. Si ce délai n'est pas respecté, la demande peut être refusée et les migrants "*risquent une peine d'emprisonnement d'au moins six mois ou des amendes, ainsi qu'un renvoi forcé*", rapporte Amnesty international. La loi ne prévoit pas d'assistance juridique pour les demandeurs d'asile, ni d'accès à un interprète ou le droit de faire appel lorsque le dossier est refusé.

Par ailleurs, la nouvelle réglementation introduit plusieurs critères qui permettront de refuser un dossier d'asile ou de retirer le statut de réfugié. Ainsi, les personnes qui ne respectent pas

"les valeurs et les traditions de l'Égypte" verront leur demande déboutée. Les exilés se voient aussi désormais interdit de mener des activités portant "atteinte à la sécurité nationale ou à l'ordre public" et des "actes hostiles" contre d'autres pays. Enfin, les réfugiés ne peuvent pas s'engager dans une activité politique ou partisane et travailler ou adhérer à un syndicat. Ceux qui ne respectent pas ces règles ou qui se voient refuser le statut de réfugié doivent quitter l'Égypte, quelle que soit la situation sécuritaire dans leur pays d'origine.

La nouvelle légalisation criminalise aussi l'aide aux exilés. L'article 37 pénalise quiconque qui "emploie ou héberge un demandeur d'asile" sans en avertir la police, punissant les contrevenants d'une amende et d'au moins six mois de prison. Cette loi "s'applique à toute personne ayant acquis le statut de réfugié avant son entrée en vigueur".

Ce nouveau texte inquiète particulièrement les ONG. "Si le projet de loi sur l'asile est adopté tel quel, il augmenterait le risque de nouvelles violations des droits des réfugiés et des demandeurs d'asile", avait déclaré en novembre une chercheuse sur les droits des réfugiés et des migrants à Human Rights Watch (HRW). Les organisations estiment notamment que les critères mis en place pour refuser un dossier d'asile ou révoquer le statut de réfugié sont "à la fois vagues et généraux. Ils ne respectent pas le principe de légalité et ouvrent la voie aux abus", écrit Amnesty international le 3 décembre 2024. Ces critères "sont trop larges et ne sont pas conformes à ceux des conventions des Nations Unies ou des conventions africaines sur les réfugiés. En conséquence, les personnes pourraient se voir refuser arbitrairement l'accès à la protection ou en être privées", dénonce HRW. Celle loi "contient des dispositions discriminatoires, qui restreignent le droit [des exilés] de circuler librement et ne respectent pas leurs droits à l'éducation, au logement et à la sécurité sociale", déplore encore Amnesty international. En outre, les ONG rappellent que les violations des droits humains contre les demandeurs d'asile et les réfugiés en Égypte ont été largement documentées ces dernières années, "notamment des arrestations arbitraires et des mauvais traitements, un accès restreint à l'éducation, des exigences de visa bloquant l'accès à la sécurité et des expulsions illégales vers le Soudan et l'Érythrée", précise HRW.

Le président égyptien a promulgué cette loi sur l'asile alors que le pays a vu arriver, depuis avril 2023, plus d'un million de personnes fuyant le conflit au Soudan, selon les chiffres du Caire. Au total, l'Égypte accueille sur son sol neuf millions de migrants, originaires du Soudan, de Syrie, du Yémen, d'Érythrée et de Gaza, toujours d'après le gouvernement. Mais jusqu'à fin novembre, seulement 845 000 personnes étaient enregistrées auprès du HCR et avaient donc droit à une aide, des soins de santé et l'accès à l'éducation. La grande majorité vit en Égypte sans statut officiel de réfugié et dépend de ses propres économies, de l'aide communautaire, de parents, de bénévoles ou de dons.

MOZAMBIQUE

Le cyclone tropical Chido a frappé le nord du Mozambique ce week-end, provoquant des pluies torrentielles et des vents violents qui ont causé d'énormes dégâts dans les provinces de Cabo Delgado et de Nampula. La tempête a détruit des habitations, entraîné le déplacement de milliers de personnes et gravement endommagé les routes et les réseaux de communication, entravant les opérations de secours dans les zones accueillant déjà un grand nombre de personnes déplacées de force.

Bien que l'étendue des dégâts dans les zones rurales reste difficile à déterminer, les évaluations préliminaires suggèrent qu'environ 190 000 personnes ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence, que 33 écoles ont été touchées et que près de 10 000 habitations ont été détruites. Dans certains villages, très peu de maisons sont encore debout. Des années de conflit, de déplacements forcés et de difficultés économiques ont rendu les communautés de la région de plus en plus vulnérables. Pour de nombreuses familles déplacées, le cyclone Chido a aggravé ces difficultés, emportant le peu de choses qu'elles avaient réussi à reconstruire.

Le HCR craint que le cyclone Chido ne marque le début d'une saison des pluies intense

et dévastatrice, laquelle a toujours été synonyme de cyclones et de graves inondations dans la région. Les communautés déplacées et leurs hôtes, qui luttent déjà pour se reconstruire, sont maintenant confrontés au risque d'être à nouveau déplacés et de subir d'autres pertes. Cela démontre une fois de plus que les conséquences du changement climatique frappent plus durement les personnes les plus vulnérables.

<https://www.unhcr.org/fr-fr/actualites/points-de-presse/le-cyclone-chido-seme-la-desolation-au-mozambique-et-au-dela-provoquant>

SENEGAL

« Ils ne demandent qu'une seule chose, c'est de revenir chez eux »

L'Association pour les droits humains et l'amitié (Adha) à Dakar, organisation de protection du droit des migrants, à l'occasion de la Journée internationale des droits des migrants, a lancé un appel à rapatrier 83 Sénégalais bloqués au Niger après avoir été refoulés par l'Algérie et la Tunisie, certains étant arrivés depuis cinq mois. Une problématique récurrente souligne un membre de Adha. *« Ces 42 migrants, 42 compatriotes, qui ont été refoulés et expulsés d'Algérie, qui ont dû marcher jusqu'à Agadez – dans une zone on va dire désertique, et, à côté il y a les jihadistes – sont dans des conditions extrêmement difficiles, inhumaines. Donc, ils demandent à l'État du Sénégal de les rapatrier. Ils ont fait là-bas un mois et quelque »*, souligne-t-il. *« Il y a aussi 41 personnes qui ont passé plus de temps, c'est-à-dire cinq mois, qui sont là-bas, qui ne demandent qu'une seule chose, c'est de revenir chez elles. C'est la raison pour laquelle, nous lançons ce cri du cœur, que nous appelons le président de la République à se saisir de cette affaire-là, d'affréter des vols cargo. Si le Sénégal n'a pas les moyens, ils peuvent appeler les Nations unies, ou demander aux transporteurs qui sont là d'amener des bus pour qu'on les rapatrie. »*

Le président sénégalais, élu en mars et confronté à son tour à la succession des drames de la migration clandestine, a promis une *« traque sans répit »* du trafic de migrants, et assuré que le gouvernement travaillait *« d'arrache-pied »* à des politiques contre le chômage des jeunes.

SOUDAN DU SUD

La migration est d'un autre ordre que dans les pays européens

Plus de 20 000 Soudanais originaires des villages frontaliers sont entrés au Soudan du Sud la semaine dernière, triplant ainsi le nombre d'arrivées quotidiennes par rapport aux semaines précédentes. Depuis samedi, on estime entre 7 000 et 10 000 le nombre de nouveaux arrivants chaque jour, dont de plus en plus de réfugiés Sud-Soudanais quittant les camps de l'État du Nil Blanc où ils résidaient au Soudan. La majorité des personnes déplacées sont des femmes et des enfants, ce qui souligne l'impact du conflit sur les populations les plus vulnérables.

Depuis le début de la guerre au Soudan en avril 2023, plus de 12 millions de personnes ont été déplacées de force, dont plus de 3 millions ont cherché refuge dans les pays voisins, ce qui en fait l'une des crises de déplacement les plus importantes et les plus urgentes au monde.

L'État du Nil Blanc accueille plus de 400 000 réfugiés Sud-Soudanais dans dix camps de réfugiés et plus de 650 000 Soudanais déplacés qui ont fui le conflit dans d'autres régions du pays. Depuis le début de la guerre au Soudan il y a 20 mois, cet État du sud du pays a été un refuge pour les personnes fuyant la violence dans d'autres régions.

https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89tat_du_Nil_Blanc

TUNISIE

Un sit-in organisé pour dénoncer la criminalisation de l'aide aux migrants

Ils sont moins d'une quarantaine de personnes issues de la société civile et de familles de

disparus en mer, à avoir répondu à l'appel de l'ONG Forum tunisien des droits économiques et sociaux (FTDES) devant le théâtre municipal de Tunis, mercredi 18 décembre 2024. À l'occasion de la journée internationale des migrants, celle-ci entendait en effet organiser un rassemblement afin de dénoncer les politiques migratoires européennes et le traitement réservés aux migrants en Tunisie, mais le sujet n'intéresse que peu l'opinion publique tunisienne. Bien qu'il reste d'une brûlante actualité, il ne parvient pas à rivaliser avec les problématiques socio-économiques qui préoccupent beaucoup plus les Tunisiens.

Depuis le mois de mai 2024 pourtant, près de **huit militants** de la société civile ayant exprimé leur solidarité avec les migrants ou ayant travaillé sur les questions migratoires ont été **emprisonnés**. Dans la majorité des cas, ils sont accusés de mauvaise gestion financière – ou même de blanchiment d'argent à travers leurs associations –, un processus d'intimidation destiné à les museler, comme de nombreuses autres organisations de la société civile qui font l'objet de contrôles fiscaux à répétition ces derniers mois, selon le FTDES. La dernière arrestation en date remonte à quelques jours seulement. Le 13 décembre 2024 la directrice d'une association qui travaille sur la défense des minorités et lutte contre les discriminations raciales à Bizerte, dans le nord de la Tunisie, a été interpellée. Sa structure, qui faisait l'objet d'une enquête depuis quatre mois, est dans le collimateur des autorités pour avoir reçu des financements étrangers suspects.

Dans ce contexte, le FTDES a donc aussi mis à profit le sit-in du jour pour appeler à la reconnaissance des droits des migrants et à la libération immédiate de leurs défenseurs actuellement incarcérés. La Ligue tunisienne des droits de l'homme a publié un communiqué pour exhorter le pouvoir à respecter ses engagements en matière de protection des migrants.

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20241218-tunisieaise>

Neuf migrants morts et six autres portés disparus

Jeudi 12 décembre 2024, les autorités tunisiennes ont annoncé le chavirage d'une embarcation provoqué par le mauvais temps au large de Mahdia, une ville située au centre-est de la Tunisie. Des pêcheurs présents à proximité ont alerté les garde-côtes qui sont parvenus à porter assistance à 27 exilés, originaires du Cameroun, du Sénégal et de Guinée. Neuf corps ont été récupérés par les autorités mais six migrants manquent encore à l'appel. Ils sont portés disparus. Selon les témoignages des rescapés, au total 42 personnes se trouvaient dans le canot de fortune parti dans la nuit de mardi à mercredi depuis la zone de Jebeniana, près de Sfax (centre-est de la Tunisie), a précisé le porte-parole des tribunaux de Monastir et Mahdia.

AMERIQUE

CANADA

Accueillir ou survivre ?

Le dépôt du Plan d'immigration pour 2025 au Québec révèle une nouvelle fois le peu de considération du gouvernement au regard de l'immigration humanitaire et des histoires bien réelles des personnes en quête de refuge.

Mise en retrait malgré l'augmentation considérable des populations vulnérables fuyant conflits armés et crises, l'immigration humanitaire, elle, ne voit pas ses quotas augmenter en 2025. Pourtant, historiquement, cette catégorie d'immigration a occupé une place clé dans les valeurs d'accueil et de solidarité québécoises, des principes qui visiblement ne sont désormais utilisés qu'en guise de vitrine marketing. Cela soulève donc véritablement des interrogations sur l'engagement et la prise des responsabilités du gouvernement dans la protection des personnes fuyant des situations de crise, de persécution ou de violence.

D'ailleurs, ces personnes, qui arrivent de plus en plus nombreuses proportionnellement à

l'aggravation des crises traversées par les pays du Sud global (dans lesquelles les responsabilités des États du Nord global doivent être reconnues), devraient pouvoir trouver la protection au Canada avant même de devoir prendre la route. Si les deux programmes de réinstallation des réfugiés gérés par le Québec prenaient en charge un plus grand nombre de personnes avant leur départ, et avec des délais d'attente plus raisonnables, l'afflux de personnes demandant l'asile au Canada serait moins surprenant, et la logistique, elle, mieux gérée car mieux anticipée.

Ce choix largement délibéré de la part du gouvernement s'inscrit tant dans une tendance utilitariste de l'immigration (d'ailleurs adoptée au niveau mondial), que dans une stratégie électorale, orientée vers l'immigration économique au détriment des besoins humanitaires, favorisant on ne peut plus clairement le profit avant l'humain. Pourtant, si l'on se penche de plus près sur les bénéfices pécuniaires de l'accueil de personnes issues de l'immigration humanitaire, on se rendrait bien compte que ces personnes contribueraient tout autant au porte-monnaie collectif, puisqu'elles finissent bien par contribuer à la société québécoise en travaillant sur le territoire, ne serait-ce que pour subvenir à leurs propres besoins.

En optant pour cette approche utilitariste, le gouvernement ignore les réalités tragiques vécues par des millions de personnes dans le monde, qui pourtant pourraient, un jour, devenir les nôtres. En optant pour cette approche, le gouvernement laisse comme message à la société québécoise et au monde entier, que la valeur d'un individu est mesurée par sa contribution économique et sa rentabilité. Est-ce véritablement le projet de société auquel les québécois veulent adhérer?

Non seulement les valeurs d'humanité et de solidarité sont aujourd'hui mises à mal, mais aussi le potentiel d'enrichissement culturel et social que ces populations apportent à la société entière. Il est donc essentiel de revoir les priorités en matière d'immigration et de rappeler que la responsabilité des gouvernements est de recevoir, de protéger, et de mieux planifier.

Accueillir ou survivre : le dilemme entre les « capacités d'accueil » du Nord global et les impératifs de survie du Sud global. Un dilemme où la solution devrait être évidente, puisque la dignité, la survie, et les droits fondamentaux des individus ne peuvent et ne devraient être ignorés au profit d'intérêts ni politiques, ni économiques.

<https://tcri.qc.ca/2024/12/accueillir-ou-survivre/>

Faute d'intégration, les immigrants francophones quittent le Canada

Le Canada accueille plus de 400 000 personnes chaque année, dont la majorité fait l'objet d'une longue sélection. Une étude du Conference Board, un organisme qui s'intéresse aux politiques publiques, montre qu'une proportion importante de ces immigrants repartent au bout de quelques années. Une réalité particulièrement prononcée chez les francophones, dont jusqu'à un tiers quitteraient le pays.

Installés dans la ville de Québec depuis 4 ans, Aurélie et son conjoint rentrent en France avant la fin de l'année avec leur bébé pour se rapprocher de leur famille. Parmi les raisons du retour, la jeune femme, rencontrée dans un café, évoque aussi l'augmentation du coût de la vie, dans sa patrie d'adoption. « *Je note le montant de nos achats d'épicerie. Ça a vraiment beaucoup augmenté depuis qu'on est là. Tout coûte très cher. Le loyer aussi a augmenté et est cher, à moins de se retrouver en sous-sol ou en demi sous-sol. Quand on vient de la France, on se dit qu'on aura un meilleur salaire donc un meilleur niveau de vie. En l'occurrence, comme le coût de la vie est plus élevé, on n'a pas le même niveau de vie. C'est un système très capitaliste ici. J'ai l'impression de toujours mettre la main à la carte* », estime-t-elle.

Sur les réseaux sociaux, plusieurs discutent également de la tendance du Québec et du Canada à se vanter un peu trop du caractère accueillant du pays. Autour d'un thé, Alexandra parle des difficiles liens d'amitié avec les Québécois. La Française songe à repartir avec sa famille, faute de se sentir intégrée au bout de 8 ans. « *Ils sont très gentils. Ça ne va pas aller plus loin. On ne nous fait pas sentir qu'on est chez nous comme québécois. On sera toujours des Français, on se sent seul*

parfois. On a du mal à s'insérer, s'intégrer dans la culture québécoise et faire toujours des efforts, à la longue ça fatigue », témoigne-t-elle.

Les efforts dont parle la mère de famille concerne aussi ceux déployés pour se conformer aux exigences des employeurs. Dans son bureau au 5^e étage de l'Université Laval, une géographe énumère les obstacles professionnels qu'affrontent les immigrants, même après plusieurs années au Canada. « Une des barrières, c'est la reconnaissance des compétences. Imaginons que vous êtes psychologue, avocate ou ingénieure, ça demande beaucoup d'efforts au Canada de rester. Les démarches à faire pour être médecin par exemple c'est difficile. Les gens vont aller chercher ailleurs », analyse l'experte.

Les statistiques montrent que les personnes davantage qualifiées ont tendance à quitter le Canada. Un signal d'alarme selon la chercheuse qui invite les autorités à déployer plus de moyens pour les retenir et leur faire une place.

<https://www.rfi.fr/fr/podcasts/reportage-international/20241222-on-a-du-mal-%C3%A0-s-ins%C3%A9rer-faute-d-int%C3%A9gration-les-immigrants-francophones-quittent-le-canada>

INTERNATIONAL

LES MIGRANTS (4,7 % DE LA MAIN-D'ŒUVRE MONDIALE): NECESSITE ECONOMIQUE, IMPERATIF MORAL

Les migrants internationaux continuent de jouer un rôle essentiel sur le marché du travail mondial et représentent 4,7 % de la main-d'œuvre mondiale totale en 2022, la plupart d'entre eux étant employés dans les pays à revenu élevé et dans des secteurs clés tels que les services, notamment la prestation de soins, selon un nouveau rapport de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Les Estimations mondiales de l'OIT concernant les travailleurs migrants internationaux indiquent que 167,7 millions de migrants faisaient partie de la main-d'œuvre de leur pays de destination en 2022. Parmi eux, 102,7 millions étaient des hommes et 64,9 millions des femmes. Cette augmentation de plus de 30 millions depuis 2013, a été principalement observée entre 2013 et 2019. La majorité des migrants dans la main-d'œuvre étaient concentrés dans les pays à revenu élevé, qui représentaient 68,4 % du total (114,7 millions de personnes), suivis par 17,4 % (29,2 millions) dans les pays à revenu intermédiaire supérieur.

« Les travailleurs migrants sont indispensables pour remédier aux pénuries mondiales de main-d'œuvre et contribuer à la croissance économique », a déclaré le Directeur général de l'OIT. « Garantir leurs droits et leur accès à un travail décent est non seulement un impératif moral mais aussi une nécessité économique ».

Répartition régionale

La majorité des migrants faisant partie de la main-d'œuvre étaient concentrés en Europe du Nord, du Sud et de l'Ouest, en Amérique du Nord et dans les États arabes. La part des migrants dans la main-d'œuvre vivant en Europe du Nord, du Sud et de l'Ouest a augmenté, passant de 22,5 % en 2013 à 23,3 % en 2022. En revanche, la part des migrants dans la main-d'œuvre vivant en Amérique du Nord et dans les États arabes a légèrement diminué.

Sur les 167,7 millions de migrants dans la main-d'œuvre en 2022, 155,6 millions étaient en emploi, tandis que 12,1 millions étaient au chômage. D'importantes disparités entre les sexes persistent, les femmes migrantes ayant un ratio emploi/population de seulement 48,1 %, contre 72,8 % pour les hommes migrants.

Les migrants sont confrontés à un taux de chômage plus élevé (7,2 %) que les non-migrants (5,2 %), les femmes migrantes (8,7 %) connaissant des niveaux de chômage plus élevés que les hommes (6,2 %).

Des migrants employés dans le secteur des soins et des services

Une proportion importante de migrants étaient employés dans le secteur des services, 68,4 % contre 51,5 % pour les non-migrants. Cette tendance s'explique en grande partie par la demande mondiale de soins et de travail domestique, en particulier chez les femmes. 28,8 % des femmes migrantes et 12,4 % des hommes migrants étaient employés dans l'économie des soins, contre 19,2 % des femmes non migrantes et 6,2 % des hommes non migrants.

Le rapport souligne la complexité des migrations de main-d'œuvre et le besoin clé de politiques ciblées pour soutenir les migrants internationaux. Il s'agit notamment d'améliorer l'accès aux possibilités de travail décent et de renforcer la protection des travailleurs migrants.

La majorité des migrants étant employés dans des secteurs à forte demande, garantir un accès équitable aux opportunités d'emploi pour favoriser le développement durable et des marchés du travail inclusifs est une priorité politique, indique le rapport.

https://news.un.org/fr/story/2024/12/1151481?utm_source=UN+News+-+French&utm_campaign=7ed312c944-EMAIL_CAMPAIGN_2024_12_17_01_03&utm_medium=email&utm_term=0_0264da9d8f-7ed312c944-107916625